



## Procès-verbal n°13

Séance ordinaire du jeudi 15 décembre 2022 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

---

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2022
3. Nomination d'un-e membre de la commission d'intégration en remplacement de Corinne Mané (PSLT), démissionnaire
4. Nomination d'un-e membre de la commission réglementaire en remplacement de Clémence Planas (Les Vert-e-s), démissionnaire
5. Nomination de deux membres de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement de Clémence Planas (Les Vert-e-s) et de Céline Cortina (PLRT), démissionnaires
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023 et du plan financier et des tâches 2023-2026 (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque (annexé)
8. Motion populaire « Réaménagement de la place jouxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre » (annexée)
9. Motion du groupe PSLT « Pour une généralisation du 30km/h dans les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre (annexée)
10. Motion du groupe des Vert-e-s de La Tène « Joindre le syndicat intercommunal des patinoires du Littoral » (annexée)
11. Question du conseiller général Daniel Jolidon (PLRT) « Installation de toilettes sur le site de La Ramée » (annexée)
12. Interpellations et questions
13. Lettres et pétitions
14. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
15. Communications du
  - a) Conseil communal
  - b) bureau du Conseil général
16. Divers

**La présidente Teresa Remexido** (Les Vert·e·s) : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, du Conseil communal, à la presse et au public. Je souhaite également la bienvenue à Monsieur Yanick Boillod, qui trotte déjà parmi nous.

Comme vous aurez pu le constater, notre bureau est au complet. Monsieur Manuel Carneiro Costa est excusé et est remplacé par Monsieur Maurice Binggeli que je remercie. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

## 1. Appel

**Le secrétaire** Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 39 membres suivants (y.c. la présidente) :

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT)           | 21. Imer Ling (PLRT)                       |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT)          | 22. Issemann Philippe (PLRT)               |
| 3. Bajrami Belul (PVL)               | 23. Jolidon Daniel (PLRT)                  |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT)           | 24. Kummer Raphaël (PLRT)                  |
| 5. Brönnimann Erich (ELT)            | 25. Luthi Michel (ELT)                     |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT)           | 26. Mattmann Philippe (PSLT)               |
| 7. Butin Tammy (PLRT)                | 27. Maurissen Alain (PVL)                  |
| 8. Calame Monique (ELT)              | 28. Mendy Vincent (Les Vert·e·s)           |
| 9. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s)   | 29. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 10. Chassot Nadia (PLRT)             | 30. Perret Pascal (PLRT)                   |
| 11. Clottu Edouard (Les Vert·e·s)    | 31. Perrinjaquet Denis (PSLT)              |
| 12. Degiorgi Edith (ELT)             | 32. Pires Gomes Fernando (ELT)             |
| 13. Fridez Alain (PLRT)              | 33. Poggiali Léa (Les Vert·e·s)            |
| 14. Gerbex Jean-Charles (PLRT)       | 34. Remexido Teresa (Les Vert·e·s)         |
| 15. Glardon Philippe (PSLT)          | 35. Rubeli Pierre André (PSLT)             |
| 16. Gomes Bruno (PVL)                | 36. Rysler Frédéric (PLRT)                 |
| 17. Gonçalves Jorge (suppléant PLRT) | 37. Smith Ted (PLRT)                       |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT)          | 38. Storrer Vincent (Les Vert·e·s)         |
| 19. Gremaud Gérard (PSLT)            | 39. Vaucher Pascal (ELT)                   |
| 20. Hug Stéphane (PLRT)              |  |

Excusé·e·s :

- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| 1. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 3. Rieder Lionel (PLRT) |
| 2. Caron Simone (PSLT)          |                         |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, avant de passer au point suivant, je souhaite vous informer que Monsieur Patrick Albert (PVL) a démissionné, sachant qu'il a déménagé. Par conséquent, son siège a été réattribué au PLRT, en application de la loi sur les droits publics et en lien avec le résultat des élections communales du 25 octobre 2020. Je souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Charles Gerbex (PLRT). »

– Applaudissements –

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-secrétaire  
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), secrétaire  
Eugster Martin (ELT), vice-président  
Hoffmann Heinz (PLRT), membre  
Rotsch Daniel (PSLT), président

## 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

**3. Nomination d'un-e membre de la commission d'intégration en remplacement de Corinne Mané (PSLT), démissionnaire**

Est nommé tacitement : **Maurice Binggeli** (PSLT)

– Applaudissements –

**4. Nomination d'un-e membre de la commission réglementaire en remplacement de Clémence Planas (Les Vert-e-s), démissionnaire**

Est nommé tacitement : **Vincent Mendy** (Les Vert-e-s)

– Applaudissements –

**5. Nomination de deux membres de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement de Clémence Planas (Les Vert-e-s) et de Céline Cortina (PLRT), démissionnaires**

Sont nommés tacitement : **Jean-Charles Gerbex** (PLRT)

**Benjamin Jeanmaire-dit-Quartier** (Les Vert-e-s)

– Applaudissements –

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023 et du plan financier et des tâches 2023-2026**

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, nous arrivons au point préféré de la soirée. Je propose que le Conseil communal, les commissions concernées ainsi que les groupes politiques aient tout d'abord la parole. Durant la discussion générale, des amendements peuvent être déposés avant le vote d'entrée en matière. Vous savez toutes et tous que des amendements ont d'ores et déjà été déposés par le PLRT. Ceux-ci ont été publiés sur EchoTène ce matin. Tous les amendements déposés seront traités lors des points concernés par les amendements.

Nous voterons ensuite l'entrée en matière concernant l'arrêté d'approbation du budget, amendé ou non, lorsque nous traiterons le cahier 8.

La discussion détaillée des articles et le vote de l'arrêté permettront de clore le traitement. Je passe la parole au Conseil communal. »

**Yannick Butin** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la situation générale du budget 2023 est un résultat final à 0 franc. Les charges totales s'élèvent à environ 26.5 millions de francs. Dans le compte de résultat, il est possible d'observer une nette augmentation des charges de transfert.

Dans ce budget, des éléments extraordinaires sont à relever. Le premier élément est que suite à la cession du camping au TCS par un DDP, il a été nécessaire de réévaluer la valeur du patrimoine financier lié au camping. Cette réévaluation, qui aura lieu en 2023, amène une recette extraordinaire de 720'000 francs. Une deuxième réévaluation sera effectuée lors de l'augmentation de la valeur de la rente du DDP en 2025.

Le deuxième élément extraordinaire est relatif au prélèvement de la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de 800'000 francs, qui permet d'obtenir un résultat équilibré. Ce prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est possible grâce à l'augmentation des charges de transfert, ce qui permet un prélèvement d'un peu plus d'un million de francs.

De façon générale, le rapport du Conseil d'Etat sur la vie chère n'a pas été intégré dans ce budget. Il ne sera pas amendé par le Conseil communal par rapport aux différents éléments votés par le Grand Conseil la semaine dernière. Il y aurait des variations individuelles pour différents postes budgétaires, cependant, mis bout à bout, nous arriverions à un équilibre, voire un bénéfice de 10'000 ou 20'000 francs, si bien que nous n'avons pas jugé nécessaire de modifier tous les chiffres du budget pour obtenir un résultat positif.

Par rapport aux charges de transfert, les éléments principaux sont l'éorén, qui non seulement présente une augmentation du coût de l'élève, certes minime dans l'augmentation globale du poste, mais ce qui est important est l'arrivée de 57 élèves, chiffre qui a servi de base de calcul pour l'élaboration du budget 2023. Traditionnellement, le nombre d'élèves présents à l'école au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours est utilisé pour élaborer le budget de l'année suivante.

Toujours dans le cadre des charges de transfert, la facture sociale est en hausse et complète l'augmentation de l'éorén.

Certaines augmentations de charges sont liées aux décisions politiques de l'année dernière, notamment les subventions aux transports publics et la cession du camping. La situation économique impacte également le budget 2023. L'inflation subie l'année dernière est répercutée sur les charges de personnel selon la même règle appliquée par le Conseil d'Etat à son personnel. A cela s'ajoute l'augmentation du prix de l'énergie. Nous nous sommes basés sur les chiffres connus à ce jour, en espérant que les tarifs n'augmenteront pas durant l'année 2023, mais nous ne pouvons pas le prévoir.

L'augmentation potentielle de la population, générée par la construction de nouveaux logements, n'a pas été prise en considération. En effet, les revenus fiscaux qui pourraient augmenter seraient compensés par l'arrivée d'enfants, dont le coût est estimé à environ 10'000 francs par enfant. L'un dans l'autre, l'équilibre serait atteint, raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité faire figurer l'exercice dans ce budget.

Les investissements du patrimoine administratif, s'élevant à 4.15 millions de francs, ont été définis suite à une priorisation des besoins pour la commune par rapport à certains délais de réalisation pour obtenir des subventionnements. En effet, certaines échéances doivent être tenues.

D'autres éléments ont aussi été pris en compte en lien avec la fusion et les gros projets.

Le total des investissements pour le patrimoine financier se monte à 440'000 francs. Ces investissements sont présents dans ce budget, pour information, suite à une décision du Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

**La présidente** donne la parole à la commission financière.

**Frédéric Ryser** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme à son habitude lorsqu'il s'agit du budget, votre commission s'est réunie à deux reprises. Une première fois pour discuter de la première version présentée, une deuxième pour arriver, si possible à une recommandation positive de la commission financière. Sans vouloir être trop alarmiste ou surréagir, la situation est tout de même préoccupante sous bien des aspects et pas forcément pour ce que l'on pourrait croire.

En effet, notre commune, son Conseil communal et, finalement, son Conseil général, en somme nous ici présents, ont toutes et tous une part de responsabilité dans le résultat qui nous est présenté ce soir. Car force est de constater que nous avons, somme toute, un peu perdu l'habitude d'avoir un sens véritablement critique tant au niveau des dépenses présentées dans le budget que, peut-être et surtout, au niveau des investissements. Comme souvent dans les législatifs communaux, au final nous ne refusons que peu d'objets qui nous sont soumis, et très rarement pour une raison liée à leurs coûts. Rechercher des exemples de demandes d'investissements qui ont été refusées, qui plus est pour des raisons financières, nous fait bien remonter le temps. Tout cela pour vous dire que notre rôle est aussi peut-être de mener des réflexions, bien en amont déjà, lors du processus budgétaire pour, par exemple, prioriser les réalisations ou simplement les limiter, en sachant bien entendu que toutes les demandes de crédits d'investissements qui nous sont soumises sont toujours utiles pour notre commune. Ces investissements sont souvent dument expliqués, nous poussant parfois à dire oui, alors qu'il est aussi de notre rôle de savoir dire non, même si, au final, il existe toujours une bonne raison de dire oui. Bref, c'est un peu compliqué.

Ensuite, votre commission s'est penchée sur une autre raison qui amène ce budget, certes à l'équilibre, à ne pas être bon. Car oui, chère-s membres et collègues du Conseil général, lorsqu'un équilibre est atteint grâce à un prélèvement à des réserves (de politique conjoncturelle dans notre cas ce soir), et bien non, ce n'est pas bon. En termes polis et comme le dirait « Caramelle » (Caramelle, c'est le petit nom de la chatte tricolore qui aime faire la sieste sur le capot de ma voiture), on appelle ça un peu « masquer ses besoins au félin ». Car oui, nous avons ce soir bel et bien un résultat à l'équilibre, mais uniquement pour des raisons comptables. La raison de ce déséquilibre rééquilibré est quant à elle surtout à rechercher au niveau des charges de l'éorén en forte hausse ; mais pas que. Et dans ce cas, il ne s'agit pas uniquement d'un problème de dépenses, mais aussi de revenus. Je m'explique. Si l'éorén pèse et influence tant nos finances communales, c'est d'une part parce que les coûts par élève prennent l'ascenseur (n'y aurait-il pas aussi une histoire d'amortissement là-dessous), mais aussi parce que nous avons plus d'élèves. Et d'où proviennent ces nouveaux élèves ? Pour l'instant, il s'agit principalement

d'une migration positive pour de notre commune, de nouvelles familles étant venues s'installer dans de nouveaux quartiers de La Tène (bonne nouvelle en soi). D'autre part, ces nouvelles familles sont aussi censées amener de la substance fiscale supplémentaire dans nos caisses communales (autre bonne nouvelle). Il s'agit là cependant d'un point qui a fait débat avec le Conseil communal, puisque votre commission a demandé que l'évaluation des revenus fiscaux, bien que comptablement et mathématiquement correctement calculée sur les éléments concrets transmis par le Canton, soit revue à la hausse, dans l'expectative que ces nouvelles et nouveaux laténien-ne-s ne fassent pas que coûter à notre commune, puisqu'elles et ils ramènent aussi des revenus fiscaux supplémentaires. Une nouvelle ou un nouvel habitant-e c'est bien, que cette dernière ou ce dernier rapporte plus qu'elle ou qu'il ne coûte (le langage épïcène c'est compliqué) c'est encore mieux ! Raison pour laquelle la remarque a été faite au Conseil communal qu'il essaie de veiller que les projets d'habitats qui se développent et se développeront à La Tène aient une influence positive sur nos finances communales, donc, si possible, en les améliorant.

Votre commission a également demandé que les revenus de la taxe sur l'électricité soient revus à la hausse, les consommations projetées étant trop faibles à notre avis.

Au niveau des coûts, nous avons désiré recevoir des explications sur un certain nombre de détails sur certains chiffres, certaines augmentations. Votre commission s'est également interrogée sur l'évolution des EPT et coût de personnel au sein de notre administration et a reçu les explications nécessaires.

Finalement, votre commission a également discuté sur la manière dont le budget était construit, élaboré, puis finalisé par le Conseil communal. Le fait qu'il nous ait été expliqué que chaque dicastère est en fait relativement indépendant dans la construction de son budget et qu'au final, le budget est une sorte de consolidation des différents besoins et souhaits des conseillers communaux, ne peut que difficilement amener à une maîtrise, voire à enrayer cette spirale inflationniste dans laquelle nous nous trouvons en termes de budget depuis plusieurs années. Il est fort possible que la commission financière revienne avec ce thème dans le futur, même si son influence peut être définie comme très limitée.

En conclusion, et comme déjà dit lors de la mouture 2022, n'oublions pas ce soir que nous parlons d'un budget, avec sa part de politique et d'incertitudes. L'expérience nous montre cependant que ces dernières années, le résultat des comptes annuels a toujours été meilleur que le résultat budgétaire prévu. Votre commission est dans son ensemble convaincue que ce sera également le cas pour 2023. Votre commission reste également convaincue que notre Conseil communal a mené l'élaboration de cet exercice budgétaire de manière sérieuse et responsable. Dans tous les cas, gardons à l'esprit, gardez à l'esprit, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, qu'il s'agit de notre argent, à nous toutes et tous, de l'argent des habitant-e-s de cette commune qu'il s'agit de dépenser et investir avec parcimonie et intelligence, et non pour satisfaire les égos. Sur ce point, je suis convaincu que nous pouvons compter sur notre exécutif.

L'un dans l'autre, après la prise en compte des modifications demandées, un budget équilibré nous a été finalement soumis lors de notre deuxième séance et votre commission a préavisé positivement ce budget, à l'unanimité de ses membres présents.

Pour le surplus et le détail des chiffres, je vous renvoie au rapport du Conseil communal, dont nous saluons la qualité croissante, d'année en année.

Voici en quelques mots ce que votre commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements non seulement à l'administration communale dans son ensemble, à notre administrateur communal de retour ce soir, mais également à notre Conseil communal in corpore, sans oublier – je le gardais pour la fin car on garde toujours le meilleur pour la fin – notre chef des finances qui a fait un travail remarquable, tout comme les personnes que je viens de citer. Nous en sommes conscients et nous y sommes bien entendu sensibles. Avec nos remerciements. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Alvaro Carvalho** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est réuni jeudi dernier pour prendre position concernant le point 6 de l'ordre du jour.

Nous avons constaté que l'équilibre du budget 2023 est obtenu grâce à la réévaluation de la valeur de la rente du camping et au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Nous nous en inquiétons d'autant plus que les charges de la dette, les charges sociales et de l'éorén auront tendance à augmenter dans les années à venir.

Dans ce contexte financier difficile, nous remercions donc le Conseil communal de maintenir les investissements décidés en votation au Conseil général quand cela est encore possible. Nous mettons particulièrement en évidence :

- la suite des travaux du collège des Tertres et des places de jeux
- la modernisation de l'éclairage public
- la mise aux normes des arrêts de bus
- l'acquisition d'une roulotte pour l'Espace Troglodyte
- la réalisation de l'avant-projet MAE

Nous tenons aussi à féliciter le Conseil communal pour les études et investissements encore à voter que nous tenons comme très importants au regard de l'intérêt de tous les citoyens, des jeunes en particulier et de l'avenir de notre commune comme un lieu agréable à vivre :

- les différents aménagements urbains
- l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments de la commune
- les travaux au port de La Ramée
- la rénovation du collège Billeter et de sa salle de gym
- la borne et la couverture solaire pour les bateaux du port de La Tène, avec une justification écologique évidente

Par contre, le montant de 200'000 francs prévu pour l'acquisition d'une parcelle agricole ne nous semble pas urgent selon les besoins de la commune en 2023 et pourrait être reporté à 2024.

Nous avons donc décidé de voter favorablement ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie de votre attention.

Madame la présidente, nous déposons un amendement. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance préparatoire, la section vert'libérale de La Tène s'est penchée sur le budget, le plan financier et le plan des tâches présentés par le Conseil communal pour cette séance.

Dans la perspective de la fusion de notre commune avec ses voisines, il est important que nous démontrions plus que jamais notre maîtrise des dépenses et présentions un budget équilibré. Nous remercions donc le Conseil communal pour avoir réussi à atteindre ces deux objectifs.

Nous sommes conscients que la situation actuelle ne prête pas à l'euphorie, inutile de préciser pourquoi. Les exercices prévisionnels sont donc particulièrement difficiles et il pourrait être tout aussi facile de s'embarquer dans un pessimisme noir que de s'envoler vers des perspectives lumineuses de reprise économique.

Ce qui nous est présenté représente à nos yeux un juste équilibre. Ceci d'autant que nombre d'éléments du budget, éorén, charges sociales, péréquation échappent à notre contrôle. Il est parfois frustrant de constater un certain flou dans les données cantonales, par exemple les données sur le nombre d'enfants qui vont entrer en scolarité. Ces enfants sont nés depuis quelques années déjà et le faible flux migratoire de notre canton n'est objectivement pas un élément perturbateur majeur sur les prévisions. Pourtant, le canton dispose de moyens bien plus importants que les nôtres pour réaliser cet exercice.

Nous sommes conscients de cet état de fait et nous remercions le Conseil communal et toute l'administration pour le soin apporté à nos donner tous ces éléments et pour le travail titanesque que cela représente.

Dans ces conditions, que penser des amendements proposés par le PLRT ? Alors que l'argent a coulé à flots pour les équipements de la localité mère, et qu'il veut avancer le projet de préau à Marin, le PLRT s'en prend aux quelques dizaines de milliers de francs d'études l'an prochain pour l'aménagement concernant principalement les localités de Thielle et de Wavre. Leurs propositions bloqueraient ainsi des investissements en 2024 et 2025.

Tout cela pour un montant d'économies représentant un peu plus d'un demi pourcent du budget en 2023.

Soyons réalistes, les incertitudes liées au reste du budget sont bien plus conséquentes, ne verrouillons pas d'emblée les projets du Conseil communal et laissons-lui l'opportunité de venir vers nous avec des projets concrets et des chiffres consolidés.

C'est pourtant un leitmotiv chez les libéraux de proclamer que ce n'est pas en période de crise qu'il faut freiner les investissements car cela ralentit encore plus l'activité économique et aggrave la situation. Il est vrai que la campagne électorale pour les élections fédérales démarre, il est donc très tentant de vouloir en faire un lien.

Nous le disons d'emblée, nous n'entrerons donc pas en matière pour ces amendements d'économie et nous soutiendrons le budget tel que présenté par le Conseil communal s'il le maintient. Merci pour votre attention. »

**Denis Perrinjaquet** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci tout d'abord au Conseil communal pour la clarté de ce rapport du budget 2023 accompagné de son plan financier et des tâches 2023-2026.

Le groupe PSLT réuni jeudi dernier est déçu du résultat de ce budget 2023. D'abord parce qu'en première instance, il affichait un déficit et qu'à la suite d'une demande de la commission financière ce résultat a été équilibré. Mais comment ? En puisant dans le fonds pour les financements spéciaux ! Cette démarche n'a été possible qu'avec un artifice comptable, en comblant la diminution du montant financé de l'ordre de 340'000 francs par la part de l'impôt. Le parti socialiste est fâché parce que ce déficit initial correspond clairement au montant de la baisse de deux points du coefficient fiscal. Une longue discussion s'est engagée au sein du groupe sur le déséquilibre créé par cette baisse de la fiscalité.

Mesdames et Messieurs, est-il utile de rappeler que le Conseil général a soutenu par 30 voix contre 8 le 15 novembre 2021 la diminution du coefficient fiscal passant de 71 à 69 points ! 30 voix contre 8 ! La commune vire-t-elle complètement à droite ? Cela nous fait peur !

Par ailleurs, étant membre de la commission financière de l'éorén depuis peu, il est utile aussi de vous informer que l'augmentation du budget de la scolarité n'est pas prête de s'inverser. Si cette hausse d'environ 80'000 francs prévue jusqu'en 2026 dans notre PFT, c'est-à-dire pour un montant total de 6.99 millions de francs, le syndicat intercommunal de l'éorén a approuvé hier soir son propre PFT non pas jusqu'en 2026 mais jusqu'en 2027 et la commune de La Tène durant cette année 2027, par sa croissance démographique, verra encore grimper l'ascenseur par une hausse en une année d'environ 76'000 francs, soit un montant de plus de 7.1 millions de francs pour notre commune. Certes, ce sont des prévisions, mais on s'attache à des prévisions.

Comme énoncé dans notre PFT, il y a des mesures d'économies possibles mais elles ne rencontrent pas du tout l'assentiment du parti socialiste. Surtout les prestations à la population ou aux organismes associés. Après débat dans le groupe, le PSLT demande donc au Conseil communal de calculer et de présenter en 2023 une proposition d'augmentation du coefficient fiscal pour un vrai rééquilibrage du budget. Mais pas avec des artifices comme le Noctabus à 8000 francs. Soyons réalistes !

Néanmoins, le groupe approuvera cet arrêté à la majorité, pour autant qu'il ne soit pas modifié. Merci de votre attention. »

**Pascal Vaucher** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 5 décembre dernier, l'Entente de La Tène a passé en revue le budget de l'année 2023, ainsi que le plan financier 2023-2026.

Tout d'abord, l'Entente de La Tène tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce septième budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir.

Malgré le fait qu'il soit équilibré, il est très difficile de s'enthousiasmer pour ce budget.

Effectivement, sans le revenu extraordinaire consécutif à la cession du camping et à un prélèvement à la réserve conjoncturelle, le déficit serait de plus de 1.5 million de francs.

D'ailleurs, le plan financier et des tâches 2023-2026 confirme cette tendance déficitaire allant jusqu'à 2.5 millions de francs en 2026, sans même parler de l'évolution de la dette.

On peut réellement se demander si les tenants du toujours moins d'impôts ne se sont pas totalement plantés dans leurs calculs en prônant plusieurs baisses successives du coefficient fiscal.

Finalement, les membres de l'Entente de La Tène ont accepté à l'unanimité le budget 2023 et ont pris acte du plan financier et des tâches 2023-2026. Merci de votre attention. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les campagnes, c'est tout le temps, étant donné qu'après les fédérales il y a les cantonales. Si l'on résonne comme l'a fait notre collègue du PVL, on pourrait vite remettre cela en question.

L'année dernière, le groupe libéral-radical de La Tène accueillait le budget 2022 la bouche en cœur et une chanson de Noël sur les lèvres. Et bien cette année, il a plutôt une chanson de Michel Sardou sur les lèvres... gercées, entre inquiétude et espoir : « Terre, brûlée, au vent, des landes de pierres, autour des lacs, c'est pour les vivants, un peu d'enfer, le budget 2023... des nuages noirs qui viennent du nord, colorent la terre, les lacs, les rivières, c'est le décor du budget 2023 ». Je m'arrête là pour la chanson sous peine de faire hurler les chiens à la mort... même si j'imagine qu'elle doit souvent résonner dans cette salle lors des magnifiques soirées vintage organisées, mais certainement mieux chantée.

Vous l'aurez compris, ce budget 2023 inquiète notre groupe et le PFT 2024-2026 nous glace le sang comme les eaux d'un lac irlandais au mois de décembre. Mais cela pourrait être pire.

Techniquement, nous n'avons pratiquement rien à redire sur le budget soumis à notre Autorité. Le document est parfaitement élaboré, les informations présentées sur les 149 pages sont claires, le Conseil communal, l'administration et la commission financière ont fait un excellent travail et nous ne pouvons que les remercier et les féliciter. Nous avons apprécié les tableaux des investissements en couleur qui facilitent la lecture. Peut-être trop d'ailleurs, étant donné que cela nous a donné des idées d'amendements. Mais ce n'est pas une raison pour enlever la couleur l'année prochaine. Notre groupe a d'ailleurs longuement débattu des investissements et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dans les éléments qui n'y figurent pas, il y a évidemment tous les amendements validés par le législatif cantonal lors du traitement du budget le 7 décembre 2022. La compensation de la progression à froid (une correction bienvenue pour les contribuables), la baisse du taux de contribution au contrat-formation (une bonne nouvelle pour les entreprises et les collectivités publiques, dont notre commune), l'introduction du barème progressif pour les personnes morales en lien avec l'accord de l'OCDE (une mauvaise nouvelle pour les entreprises mais une bonne nouvelle pour l'équité fiscale).

C'est au niveau politique que nous avons des remarques à faire par rapport à ce budget 2023. Dans les faits, les charges d'exploitation passent de 23.8 millions de francs aux comptes 2021, respectivement 24.4 millions de francs au budget 2022, à 26 millions de francs au budget 2023, ce qui représente 2.2 millions de francs de charges en plus entre les comptes 2021 et ce budget 2023. Et ce ne sont pas que les charges de transfert et l'inflation qui expliquent cette augmentation, nous y reviendrons. Au niveau des recettes, c'est le calme plat. On passe de 23.5 millions de francs aux comptes 2021, respectivement 23.1 millions de francs au budget 2022, à 23.3 millions de francs au budget 2023. Il y a des points d'impôts en moins mais une flopée d'habitant-e-s en plus. La plus grande augmentation concerne les investissements qui s'envolent.

A travers ce budget et c'est une excellente nouvelle, l'inflation est compensée pour le personnel. Les employés communaux recevront l'équivalent de 3% de renchérissement avec leur salaire de janvier 2023 en cumulant le 1.8% linéaire et l'augmentation des échelons automatiques des classes de traitement, pour ceux qui ne sont pas au maximum de leur classe évidemment. C'est à relever et à saluer. Cette situation n'est pas acquise dans le secteur privé, ni dans le secteur public d'ailleurs. Les maçons ont manifesté, les professionnels de la santé et du social aussi, les employés de la Ville de Neuchâtel aussi via les syndicats. Nombreux sont ceux qui ne seront pas si bien lotis sous l'angle de la compensation de l'inflation. Il faut en avoir conscience. Notre groupe a une question à ce sujet : le Conseil communal semble avoir mis en réserve 0.9% d'inflation. Est-ce que cette réserve a été intégrée au budget ou est-ce uniquement un élément de langage du rapport ? Ce 0.9% n'a pas été intégré au budget cantonal car il peut fluctuer d'ici mai 2023 qui est la période de référence.

Outre la situation inflationniste, nous nous trouvons pratiquement dans une période de plein emploi et nous prélevons tout de même un montant important à la réserve de politique conjoncturelle. La manœuvre est conforme à la loi sur les finances de l'Etat et des communes car les charges de transfert augmentent fortement mais cela interroge notre groupe. Que ferons-nous si la situation conjoncturelle se péjore vraiment et que nous entrons en récession ? Aurons-nous les moyens d'amortir le choc ?

Le budget est équilibré mais cela tient de la magie et comme le disait un ami dernièrement : « en magie, tout est faux, sauf la magicienne ou le magicien ». Tenant compte de la situation, notre groupe compte sur nous (nous ne sommes pas des magiciens) pour redresser la barre en maniant la baguette de la

rigueur – nous n'avons pas dit austérité – mais rigueur financière plutôt que fuite en avant pour que le résultat ne soit pas une illusion mais une réalité. Oui, chers collègues, il est difficile de dire non, de contenir les projets car nous vivons de projets, de se souvenir que l'argent que l'on dépense sort des poches des contribuables, de nos propres poches, mais il le faudra bien sous peine de se prendre la glace gelée du lac en pleine tête lors du plongeon.

Notre groupe a passé le budget en revue ligne par ligne, poste par poste, et notre constat est unanime : oui, les charges de transferts augmentent et nous sommes très captifs sur ces postes mais les postes qui relèvent directement du ménage communal augmentent tout autant proportionnellement parlant. Les frais de représentation, de bouche, les imprimés, les revues, le soutien aux associations, le soutien à la vaisselle réutilisable, l'arborisation, les subventions Onde verte, le renforcement du secteur Territoire, les copeaux de bois pour les places de jeux, le Troglo, la sécurité publique, les stations de vélos en libre-service, l'installation de bornes électriques et du toit solaire au port de La Tène, etc.

Le Conseil communal n'est pas à blâmer, souvent le signal de la dépense lui vient du législatif qui vote les crédits séparément et sans toujours prendre conscience de l'impact de ces derniers sur les budgets. Un citoyen me disait dernièrement : « Vous avez voté 1.2 million de francs pour refaire les liaisons routières et pédestres dans le secteur de Thielle et Wavre, c'est colossal. Avons-nous vraiment les moyens de faire ça ? Les crédits à voter sont parfois tellement éloignés de notre réalité financière personnelle qu'il en est difficile de bien prendre conscience de l'enjeu. Prenons l'exemple du crédit de 500'000 francs (le prix d'une maison mitoyenne dans les années 2000 ou d'un pot de vin Qatari) pour la réfection de la toiture et les panneaux solaires sur le collège de Wavre que nous voterons ce soir. Nous allons certainement, sans trop sourciller, pour plein d'excellentes raisons, valider un crédit de 500'000 francs. Un demi-million de francs, c'est 50 ans d'impôts pour un·e contribuable de la classe moyenne qui paie 10'000 francs d'impôts communaux par année, l'équivalent de l'écolage annuel d'un élève. Alors oui, nous toucherons des recettes liées à la vente d'électricité, nous compenserons en partie la fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg, répondrons aux nouveaux besoins et tendrons vers une forme d'autonomie énergétique, mais il faudra attendre de nombreuses années pour rentabiliser l'investissement et c'est un investissement qui sera rentable à terme, ce qui n'est pas toujours le cas. Souvent, nous pensons que l'argent vient d'ailleurs, qu'une main invisible, comme celle de l'économiste Adam Smith, finance le ménage public. Et bien malheureusement pas, il n'y a guère que Jean-Luc Mélenchon qui pense que l'on peut s'endetter éternellement et finalement comme par magie, effacer les dettes. A noter que c'est parfois les mêmes qui demandent des investissements qui ne veulent pas payer plus d'impôts ou générer de nouvelles recettes. La cohérence n'est pas notre point fort et la vision 360 degrés nous manque, moi compris.

Notre système de fonctionnement est toujours le même depuis la nuit des temps : croissance de la population, croissance des recettes, croissance des dépenses. Parfois on augmente les dépenses avant les recettes. Aujourd'hui, nous pouvons le constater à travers ce budget 2023, qui se matérialise plutôt par croissance des dépenses et par croissance des dépenses. Des questions se posent : voulons-nous encore accueillir plus d'habitant·e·s à La Tène ? Voulons-nous accueillir un pôle de développement économique pour accueillir des entreprises qui paient des impôts et accroissent les recettes ? Voulons-nous fusionner et partager l'augmentation de nos dépenses avec nos voisins ? Voulons-nous augmenter les impôts dans un avenir proche ? Notre groupe est clair, on ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Si l'on veut augmenter les dépenses, on doit élargir l'assiette fiscale ou augmenter les impôts (l'étude du Crédit Suisse publiée aujourd'hui démontre que le canton de Neuchâtel est toujours 26<sup>ème</sup> sur 26 au niveau de l'impact fiscal). Si l'on ne veut pas élargir l'assiette fiscale ou augmenter les impôts, on doit réduire des postes budgétaires avant d'en augmenter d'autres. Après s'être posé ces questions, notre groupe a décidé de suivre la voie de la rigueur financière et nous espérons pouvoir emprunter cette voie avec vous.

Nous nous sommes également interrogés sur les charges de transfert. Ces charges augmentent mais pouvons-nous faire quelque chose pour les contenir ? Nous avons tendance à nous plaindre à chaque vote du budget : « C'est de la faute du Canton », « de la faute des gens aux services sociaux », « de la faute à l'éorén », « de la faute à la péréquation » (on le dit car cela est à peu près résolu). Il est facile de trouver des boucs émissaires et cela existe depuis la nuit des temps. Il est plus difficile de trouver de vraies solutions. Des syndicats intercommunaux sont en charge de la facture sociale et de l'école. Est-ce que ce modèle nous convient ? Le contrôle cantonal et communal se voit limité en raison de cette organisation située entre la strate communale et la strate cantonale. Est-ce dès lors la bonne manière de gérer ces importantes missions ? Ne devrions-nous pas demander la cantonalisation de ces tâches aux charges dynamiques via une initiative communale ? Je précise que cette réflexion ne vient

pas de moi, j'ai évidemment un devoir de réserve. Pour rappel, nous avons procédé ainsi pour la question des suppléances du Conseil général et nous avons été entendus. Après une dizaine d'années, je vous l'accorde.

Notre groupe, après lecture du plan financier et des tâches 2024-2026, a également cherché des solutions sur l'équilibre financier à long terme de notre commune. Il trouve les réflexions du Conseil communal très pertinentes et nous pensons urgent de doter notre commune de mécanismes financiers contraignants comme le recommande l'article 32 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes. Nous reviendrons certainement prochainement avec une proposition.

Concernant les investissements, le PLRT a pris peur. Il y a 34 nouveaux investissements prévus pour un total de pratiquement 20 millions de francs à l'horizon 2026. Cela ressemble furieusement à la liste au Père Noël. Malheureusement et c'est bien connu, le Père Noël ne livre jamais tous les cadeaux qui figurent sur la liste. Pour rappel, un investissement est une dépense au moment de l'engagement financier mais également pour les années qui suivent la dépense sous forme d'un amortissement qui impacte le compte de fonctionnement. Notre groupe propose des amendements sur ces postes afin de contenir l'évolution des dépenses. Notre collègue Daniel Jolidon présentera les amendements et interviendra numéro par numéro afin d'expliquer notre position. Nous proposons de supprimer 12 investissements sur 34 (pour un montant d'environ 300'000 francs au budget 2023) et d'en accélérer un (pour un montant de 150'000 francs au budget 2023). A l'horizon 2024 et suivants, les amendements améliorent le PFT d'environ 1 million de francs.

A l'heure de conclure, notre groupe souhaite terminer sur une note d'espoir. Sachant que le budget n'est pas une obligation de dépenser mais une autorisation, il espère que les comptes 2023 nous réserveront de bonnes surprises, que les recettes fiscales auront été plus élevées que budgétées (c'est quand même une constante depuis de nombreuses années), que les dépenses budgétées n'auront pas toutes été engagées, que nous – Conseil général et Conseil communal – aurons pris la mesure des défis qui s'annoncent et que nous ferons corps pour que la rigueur budgétaire nous accompagne. Ce ne sera pas nécessaire mais indispensable si nous voulons que notre projet de fusion à 4 voit le jour et que le soleil de la liberté brille sur les eaux, non pas des lacs du Connemara, mais de la nouvelle plus belle commune du canton, « la future commune fusionnée ».

In fine, soyez rassurés, les libéraux-radicaux de La Tène – que nos amendements soient acceptés ou non – ne refuseront pas le budget 2023. Il y a aura des votes favorables, des absentions et éventuellement quelques oppositions. Nous serons donc fidèles à notre adage : « libre et responsable ».

Encore un grand merci à notre grand argentier, au Conseil communal, à l'administration et à la commission financière pour son travail et merci de votre attention. »

**Yannick Butin (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais répondre à la question relative au 0.9% d'inflation mis en réserve. Ce montant ne représente pas une réserve financière et n'a aucun impact dans le budget. Il s'agit d'une réserve « morale » pour les prochaines années. Ce montant devra être compensé ultérieurement. Néanmoins, nous suivrons fort probablement la politique de l'Etat ces prochaines années, si bien qu'il n'y a aucun engagement ni aucune obligation suite à cette ligne budgétaire. »

**Frédéric Ryser** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite réagir suite à la prise de parole du groupe socialiste.

Je tiens à préciser que la commission financière n'a jamais demandé un prélèvement supplémentaire à la réserve de politique conjoncturelle ni à aucune autre réserve. Il est important que ce qui se dit au sein d'une commission, d'autant plus la commission financière, reste au niveau de la commission.

Les seules demandes faites lors de la première lecture du budget ont été mentionnées dans mon rapport concernent principalement et uniquement une augmentation de la substance fiscale ainsi qu'une augmentation de la taxe de l'électricité. Il n'est techniquement pas possible d'aller puiser dans la réserve de politique conjoncturelle comme on veut, les règles étant définies par la LFinEC. Lors de la réétude et la réévaluation du budget, le Conseil communal a remarqué qu'une possibilité de prélèvement supplémentaire à la réserve de politique conjoncturelle existait et il l'a faite. Il est important de préciser ce point. Merci. »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, maintenant que tous les groupes se sont exprimés, je vous informe que le dernier amendement déposé concerne le cahier 5, page 117, ligne 10. L'amendement demande que la planification prévue au budget 2023 soit déplacée en 2024. L'amendement sera traité

lorsque nous traiterons cette page, qui est d'ailleurs la même que celle concernée par les amendements déposés par le PLRT.

J'ouvre la discussion générale et je vous prie de faire des interventions brèves, d'ordre général et ce qui est particulier et spécifique sera traité dans les pages concernées. »

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**La présidente** procède à la lecture cahier par cahier.

[Cahiers 1 à 4 : aucune prise de parole]

Cahier 5

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, nous arrivons au cahier 5 concernant les investissements et où 13 amendements ont été déposés, 12 par le PLRT et 1 par les Vert-e-s.

Je vous propose de traiter les lignes non amendées et d'ouvrir la discussion détaillée concernant ces lignes. Les lignes amendées seront traitées une à une. »

Page 117, position 10

**Yannick Butin (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite faire une remarque générale par rapport à tous les amendements déposés concernant les investissements.

Il existe différentes catégories d'investissements. Le premier dont nous parlons est le patrimoine financier. Il faut savoir que, comme je l'ai indiqué lors de mon introduction, le patrimoine financier est à la charge complète du Conseil communal, qui est libre de le gérer lorsqu'il rapporte des bénéfices. La liste des investissements du patrimoine financier est présentée à titre d'information. »

**Vincent Mendy (Les Vert-e-s)**, au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le but de l'amendement n'est pas de remettre en question les compétences de l'exécutif vis-à-vis du patrimoine financier, mais plus de demander quel est le but d'acheter ce terrain agricole. A quoi servirait-il à la commune ? Nos collègues du PSLT avaient déposé une motion en 2021 concernant les jardins communautaires. Est-ce que ces 200'000 francs sont destinés aux jardins communautaires ? Je ne suis pas un spécialiste foncier, mais si on part du principe que le m<sup>2</sup> de terrain agricole coûte entre 8 et 10 francs, cela représente 20 hectares de terrain. Je ne pense pas qu'on en ait besoin pour les jardins communautaires. D'où notre inquiétude : est-ce que ce patrimoine financier, comprenant du terrain agricole, est plutôt destiné au pôle de développement économique ? Qu'on soit pour ou contre le pôle, nous sommes tous d'accord que le sujet est assez délicat et qu'il polarise passablement dans notre commune. Il s'agit d'un projet important, qu'on le voit positivement ou négativement, qui impactera clairement la commune dans les années à venir, donc nous trouvons dommage que des décisions soient prises concernant ce pôle sans que le législatif, qui est l'élu du peuple, ne puisse débattre directement. C'est pour ces raisons que nous avons déposé cet amendement, pour essayer de le décaler le plus loin possible. Je vous remercie. »

**Daniel Rotsch (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour la question. Je tiens à rassurer immédiatement les « amendementaires » (pas mal hein ?). Cet investissement est peut-être un peu disproportionné par rapport à son but en termes de montant, mais il ne touche pas du tout le pôle de développement économique. L'idée est d'apporter une partie de la réponse à la motion déposée à l'époque et acceptée par le Conseil général en lien avec les jardins communaux plus que communautaires. Je confirme encore une fois que cela n'a aucun rapport avec le pôle de développement économique. C'est une parcelle que nous avons en vue aujourd'hui. Vous comprendrez qu'à ce stade nous gardons l'information à l'interne. »

**Vincent Mendy (Les Vert-e-s)**, au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal pour la précision apportée. Cela nous rassure et nous retirons notre amendement. Merci. »

**Alain Maurissen (PVL)**, au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons bien entendu le discours du PLRT et nous sommes solidaires sur un certain nombre de points.

En ce qui concerne le patrimoine financier, certains d'entre vous se rappelleront que nous avons fait une tentative pour demander que certaines dispositions du Conseil communal passent par le Conseil général en ce qui concerne notamment des ventes ou des achats de terrains et autres. Là, nous sommes tombés sur une faute dans le règlement des communes au niveau cantonal, puisqu'on a

découvert avec surprise que le Conseil communal a le droit de vendre un camping, mais pour faire une promesse de vente sur la vente du camping, il est obligé de demander l'autorisation du Conseil général. Allez comprendre pourquoi une promesse de vente ou d'achat doit passer par le Conseil général et pas la vente elle-même. C'est un point que nous avons soulevé et que nous avons abandonné. Je pense que c'est peut-être un point sur lequel nos formations politiques pourraient discuter ensemble et peut-être s'entendre afin de voir de quelle façon ce problème pourrait être réglé. En effet, nous estimons assez anormal que le patrimoine financier, qui est quand-même important, soit uniquement de la compétence du Conseil communal. Je vous remercie. »

**Ted Smith (PLRT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous m'arrêtez si j'abuse de votre temps.

Au point 13, nous parlons d'installations de panneaux solaires. J'ai une demande à adresser au Conseil communal et j'espère que c'est le bon moment pour la déposer.

A plusieurs endroits dans la planification 2023-2026 des objets d'investissements, on parle d'investissements des installations photovoltaïques.

C'est une très bonne chose de valoriser les toitures et autres surfaces des bâtiments communaux pour augmenter la part des énergies renouvelables et j'encourage le Conseil communal à poursuivre cette démarche.

J'aimerais toutefois demander au Conseil communal d'évaluer, lors de l'établissement de ces projets d'investissement, non seulement le scénario où la commune devient propriétaire et exploitante de l'installation photovoltaïque, mais également le scénario alternatif où la commune louerait la surface en question à une société commerciale, à une association de quartier ou à une coopérative solaire.

Il existe plusieurs exemples dans la région : à Cressier sur le collège, dans le Val-de-Travers et dans le Val-de-Ruz.

Il y a plusieurs raisons : primo, ce n'est pas une tâche régaliennne de la commune de devenir propriétaire et producteur d'énergie ; deuxio, dans le contexte financier actuel, il est peut-être plus judicieux d'utiliser l'argent pour les projets qu'on ne peut pas déléguer, comme l'école, l'aménagement et les routes ; tertio, les centrales solaires communautaires permettent à tout un chacun d'accéder au courant solaire, y compris les locataires et les propriétaires par étage.

Je demande donc au Conseil communal d'évaluer les modèles d'affaires différents et alternatifs pour les futurs projets d'installations solaires. Je vous remercie. »

#### Page 117, positions 15 et 16

**Daniel Jolidon (PLRT)**, au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je précise que le PLRT n'est pas contre les investissements ni contre ces investissements en particulier. Le PLRT a estimé que ce n'était soit pas le bon moment, soit qu'ils faisaient partie d'un autre projet ou que des projets avaient été presque saucissonnés.

Je viens d'apprendre quelque chose avec les jardins communaux. En effet, nous demandons de supprimer 20'000 francs et nous apprenons que dans le patrimoine financier, le Conseil communal met 200'000 francs pour des jardins communaux. Ces amendements sont dans l'air du temps et je vais vous expliquer pourquoi. Suite aux propos tenus par le PVL, nous avons l'impression d'avoir été accusés et condamnés avant d'avoir pu nous défendre, ce que je trouve un peu dommage en démocratie.

Les positions 15 et 16 concernent le réaménagement du centre de Wavre. Nous suggérons que ce point soit reporté en attendant de voir le résultat de la route entre Thielle et Wavre ainsi que la toiture du collège de Wavre. Nous souhaitons également attendre de voir si la motion populaire pour le réaménagement de la place jouxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre sera acceptée ce soir et qui, si nous avons bien compris, n'est pas comprise dans ce crédit. Pour toutes ces raisons, nous proposons que les positions 15 et 16 soient supprimées du budget 2023. »

**Yannick Butin (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux remarques à formuler. La première est relative à une phrase qui vient d'être dite, à savoir « nous avons l'impression d'avoir été accusés et condamnés avant d'avoir pu nous défendre ». C'est exactement le but des amendements déposés ici. En effet, vous voulez enlever, sur la base d'un titre qui contient 5 ou 6 mots, des objets pour lesquels nous n'avons pas encore pu débattre ni même réfléchir entièrement à leur réalisation. Le but est de pouvoir le faire et de mener des réflexions avant de présenter les projets complets. Toutefois, avant de pouvoir le faire, nous devons les lister et vous donner nos idées au travers des titres. Si les

objets sont refusés rien qu'en ayant lu leurs titres, nous trouvons dommage de ne pas avoir pu entendre tous les arguments afin de défendre ces projets.

Deuxièmement, certains projets, comme le réaménagement, sont prévus pour l'année 2024 et vous aurez l'occasion de vous positionner à ce sujet lors de la présentation du budget 2024.

Lorsque vous demandez de supprimer la ligne budgétaire, que cela signifie-t-il ? De reporter la dépense de quelques années ou de ne plus jamais en parler ? . Merci. »

**Daniel Jolidon (PLRT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que j'ai été clair. J'ai dit qu'il s'agissait de demander la suppression de la ligne du budget 2023. Je n'ai pas dit autre chose. »

**Martin Eugster (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai compris « supprimer du budget 2023 », mais si vous allez plus loin, par exemple à la ligne 16, il s'agit du budget 2024. Donc je ne comprends pas. »

**Daniel Jolidon (PLRT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si les 30'000 francs relatifs à l'étude sont supprimés du budget 2023 et sont reportés en 2024, certainement que cela va décaler en 2025. Pour l'instant, nous parlons du budget 2023. Si nous suivons la logique exprimée, à savoir d'attendre de voir si la motion est acceptée, le Conseil communal aura 6 mois pour y répondre. Des travaux sont actuellement en cours et cela ne dérangera en rien de déplacer le tout d'une année. Maintenant, s'il faut parler de déplacement au lieu de suppression, cela va compliquer les choses. Nous parlons du budget 2023. »

**Martin Eugster (CC)** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la planification du réaménagement du centre du village de Wavre doit rester, du point de vue du Conseil communal, une priorité pour l'année prochaine.

Il s'agit d'un projet qui est en suspens depuis de nombreuses années, qui apporte un grand bénéfice à notre population et qui contribue à la qualité de vie précieuse de notre commune.

Pourquoi maintenant ? Il y a trois raisons à considérer :

1. un groupe de citoyens a récolté près de 150 signatures en quelques jours et a déposé une motion populaire ; votre Autorité doit se prononcer à ce sujet au point 8 de l'ordre du jour ; cette motion est un signe fort d'une grande initiative et d'une forte volonté de participer activement à la vie sociale de notre commune ; ne décevons pas ces personnes et ne les laissons pas tomber
2. vous avez voté favorablement pour la création d'une piste cyclable, qui démarre et atterrit autour de l'école justement dans le centre de ce village ; cela nécessite une planification des flux de circulation et d'éventuelles infrastructures supplémentaires (supports à vélos, stations de recharge pour toutes sortes de véhicules, etc.)
3. la commune doit réaménager tous les arrêts de bus pour les rendre accessibles aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite et plus généralement pour améliorer le confort de tous les usagers d'ici fin 2023 ; c'est également le cas pour les arrêts de Wavre.

Les premières esquisses de projet montrent que nous devons prendre en compte l'environnement proche dans la planification. Ici aussi, il s'agit de déterminer les besoins futurs dans le cadre d'une coordination intelligente et de les intégrer dans un plan directeur.

Pour y parvenir, nous devons procéder l'année prochaine à une planification conceptuelle coordonnée avec l'aide des utilisateurs directement concernés et de la population en intégrant ces trois points mentionnés. Le montant de 30'000 francs est prévu pour ce projet de planification. Une réalisation ultérieure par étapes est tout à fait envisageable si l'on sait ce que l'on veut.

Il est également possible de compter sur le soutien actif des associations, tant au niveau des ressources humaines que de l'organisation du financement (fundraising, sponsoring etc.).

L'aspect de la fusion a également été pris en compte par le Conseil communal. Si nous tirons déjà le frein à main et que cela irrite la population ou du moins les motionnaires, cela ne favorisera pas non plus la fusion.

Et finalement, un montant de 30'000 francs représente 0.62% montant net des investissements pour 2023.

Nous vous proposons de rejeter cet amendement. Merci. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 15), qui est refusé par 23 voix contre et 15 abstentions.

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 16), qui est refusé par 22 voix contre et 16 abstentions.

Page 117, position 17

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous considérons que cette dépense n'est pas nécessaire pour le moment et que cela peut être reporté d'une ou deux années, sans grands dégâts pour la commune. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour donner quelques détails afin de comprendre ce qui se cache sous cette ligne, il s'agit d'une petite aire de rencontre qui devrait se situer dans la localité de Thielle. Le Conseil communal a à cœur d'aménager des zones de rencontre dans toutes ses localités et il nous semble important de conserver cette ligne budgétaire. Merci. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 17), qui est refusé par 22 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention.

Page 117, position 19

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, petit aparté, entre le budget 2023 et les dépenses votées ou à voter, il y a une différence de 1'000 francs, donc 1'000 francs ont été gagnés. C'est bien.

Nous souhaiterions déjà avoir une analyse du résultat des installations existantes, connaître leur utilisation et déterminer quel est le besoin de Thielle-Wavre à avoir une installation de vélos. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je pense qu'il s'agit d'un des points sur lequel on peut imaginer un report, pour autant que l'on parle bien de report, entendu que la nécessité évoquée par mon préopinant pour les localités de Thielle et de Wavre s'inscrit dans le cadre d'un réseau complet de vélos en libre-service sur le Littoral.

Il s'agit d'une autorisation de dépenser, mais le projet est accompagné d'un sponsoring qui servira à couvrir les coûts dans leur ensemble et s'inscrit dans les travaux de réaménagement de Thielle. 2023 est peut-être un peu ambitieux en termes de planning et nous pouvons imaginer de reporter le projet à l'horizon de 2024, voire 2025 selon l'avancement des travaux de Thielle. S'il s'agit bien d'un report, ce dernier ne pose pas de problème au Conseil communal. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 19), qui est refusé par 20 voix contre, 15 voix pour et 3 abstentions.

Page 117, position 20

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela concerne les lignes 20, 23, 24 et 25, qui vont ensemble. Nous sommes en présence d'un saucissonnage et je trouve que c'est un projet au moins « football », si ce n'est pas « place de sport de La Tène ». Nous revenons avec des éclairages, un robot, si bien que nous souhaitons supprimer tous ces points, afin qu'une étude sérieuse soit faite afin de faire de cette zone une zone sportive de haut niveau.

Pour information, je précise que le terrain de football de La Tène, du FC Marin, ne peut pas être utilisé pour les entraînements. Il y aura certainement une fois une demande pour obtenir un terrain synthétique et si on installe un terrain synthétique sur le terrain consacré aux matchs, cela donnerait l'occasion de ne pas éclairer le troisième terrain. Mettre des lumières dans une zone tranquille n'est pas très écologique. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cet investissement concerne l'aménagement d'un éclairage unique sur le petit terrain d'entraînement situé dans la zone sportive de La Tène et répond à une demande toujours plus grande pour des terrains d'entraînement.

Cet éclairage prendrait la forme d'un seul mât de luminaire et permettrait non seulement au club de foot de notre commune, mais également à tout autre club sportif, de s'y entraîner en soirée lorsque la luminosité devient trop faible. C'est un investissement qui reste relativement modeste mais qui aurait un impact très important en termes d'organisation des entraînements et faciliterait indirectement la gestion de nos salles de sport.

En effet, votre Autorité le sait, nos salles de sport communales sont fortement sollicitées et la répartition des occupations entre nos différents clubs de sport est souvent complexe. La possibilité d'ouvrir un terrain supplémentaire en soirée permettrait d'avoir un peu plus de souplesse dans la gestion des occupations. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 19), qui est refusé par 22 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention.

Page 117, position 21

**Frédéric Ryser** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce projet, au niveau de l'école primaire, est demandé depuis longtemps. Je me rappelle que lorsque j'y étais, la demande relative au préau était déjà sur la table. Les enseignant·e·s des niveaux 1 et 2 qui sont dans ce collège réclament depuis longtemps la possibilité d'avoir un préau ainsi qu'une place de jeu couverte pour les petits qui ne peuvent pas forcément se balader dans toute la cour d'école durant les récréations. Je pense qu'il s'agit d'un projet important et cela peut paraître paradoxal par rapport aux discussions de ce soir, mais le PLRT demande d'avancer ce projet. Il ne s'agit pas de vouloir dépenser plus, mais de régler une fois pour toute le problème du préau du vieux collège, raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter cet amendement. Merci. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au même titre que le réaménagement du centre du village de Wavre, comme l'a dit mon préopinant, le préau du vieux collège est un projet de longue haleine. Les plus anciens se souviennent du projet pharaonique de l'époque chiffré à plus de 2.1 millions de francs qui couvrait l'ensemble du cycle scolaire. Enfin, c'était pour la petite boutade.

Ce qui est important est qu'il s'inscrive dans le réaménagement de tout le secteur prévu, en commençant par la rue Louis-de-Meuron, Auguste-Bachelin, Fleur-de-Lys et le réaménagement complet de la centralité de Marin, en lien également avec un arrêt de bus relativement problématique, qui est l'arrêt Marin-village, en direction de Marin-Centre. Un certain nombre d'options doivent encore être validées et peuvent influencer ce projet de manière importante.

Anticiper ce projet plus que ce qui est prévu dans la planification est téméraire car pour le Conseil communal, 2024 représente la planification idéale. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 21), qui est refusé par 16 voix contre, 14 voix pour et 7 abstentions.

Page 117, position 23

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les terrains de football doivent répondre aux normes de l'ASF (Association suisse de football), afin que leurs infrastructures soient reconnues.

L'éclairage actuel du terrain principal ne répond plus aux normes de l'association suisse de football (ASF). Lorsque les terrains sont non conformes, l'ASF interdit d'y jouer des compétitions ou des matchs. Cela signifie donc que le terrain devient un terrain d'entraînement, ou un terrain de jour, et que le club de football ne pourrait plus y jouer des matchs.

En plus de ne pas répondre aux normes ASF, l'éclairage actuel est extrêmement gourmand en énergie et dégage une pollution lumineuse importante. Le remplacement des luminaires permettrait une économie d'énergie non négligeable, estimée à environ 60% de la consommation actuelle.

Un contrôle a permis de constater que la partie électrique ainsi que certains luminaires sont défectueux ou en fin de vie. Les réparations ne sont plus possibles car le matériel de remplacement n'est plus disponible. La partie du bas des mâts nécessite également une réfection afin d'en assurer la sécurité. Il faudra de toute manière changer certains composants.

Il est également utile de préciser ici que des demandes de subventions seront faites pour ces travaux. Je vous remercie de votre attention. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 23), qui est refusé par 23 voix contre, 4 voix pour et 10 abstentions.

Page 117, position 24

**Alain Maurissen** (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il y a quelques temps nous avons déjà voté au sujet d'une tondeuse pour le terrain de football et nous avons fait des pronostics sur l'économie en personnel, etc. J'aimerais juste entendre le Conseil communal et qu'il nous conforte dans l'idée que ce robot-tondeuse est vraiment une bonne idée et qu'on ne doive pas supprimer cette ligne du budget. Je vous remercie. »

**Martin Eugster** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, oui c'est une bonne chose. Nous avons réfléchi longtemps pour préparer ce budget. Nous avons passé des heures avec nos chefs de service à étudier nos besoins et les besoins futurs et nous ne mettons pas n'importe quoi dans un budget. La tondeuse actuelle rencontre des faiblesses et devra être remplacée et peut-être devrions-nous même en avoir une deuxième afin de répondre aux besoins de notre population.

Je répète que nous avons passé des heures à élaborer ce budget, en prenant en considération la fusion, la problématique des finances, etc. Rien n'a été fait à la légère. Par conséquent, nous soutenons le maintien de cette ligne budgétaire. Merci. »

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je sais de source sûre que le FC Marin envisage de demander à la commune l'installation d'un terrain synthétique. Sur un tel terrain, le robot va se poser des questions et sera au chômage technique. Il est possible de faire une analyse, mais si je comprends votre analyse, c'est qu'il n'y aura jamais de terrain synthétique sur le terrain du FC Marin, ce qui leur procurera beaucoup de plaisir. C'est tout. »

**Vincent Mendy** (Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas sûr qu'il y ait un conflit d'intérêt. Faisant partie du FC Marin en qualité de volontaire, j'aimerais apporter une précision : il y a le terrain principal ainsi que le terrain situé en bas. Connaissant le prix d'un terrain synthétique, je ne pense pas que la commune aura les moyens de financer deux terrains synthétiques. Donc si la tondeuse n'est plus utilisée sur le terrain principal, il y aura toujours le deuxième terrain et éventuellement le champ. Je vous remercie. »

**Jean-Charles Gerbex** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me pose toujours la question suivante : « pourquoi le football ? » et je rouvre un débat qui a sûrement eu lieu 50 fois, mais pourquoi pas le tennis pour des râteaux, pourquoi pas des terrains synthétiques pour le tennis, pourquoi pas sponsoriser ou aider la pétanque, pourquoi pas aider d'autres clubs sportifs au même titre et au même pourcentage que nous soutenons le football. Merci beaucoup de votre écoute. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 24), qui est refusé par 23 voix contre et 15 abstentions.

Page 117, position 25

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cet amendement est surprenant, d'autant plus qu'il fait suite aux autres amendements visant la zone sportive de La Tène où il était justement argumenté qu'une analyse complète doit être effectuée pour toute la zone sportive. Etant donné qu'il s'agit justement du but de cette étude, donc effectuer une analyse de la zone sportive et des besoins en infrastructures sportives, le Conseil communal recommande de ne pas supprimer cette étude. Merci. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 25), qui est refusé par 27 voix contre et 11 abstentions.

Page 117, position 27

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela concerne plutôt les positions 27 et 28.

Ici il s'agit d'une remarque personnelle. Ce projet est divisé en deux. Une partie relève de la responsabilité du Conseil communal, à hauteur de 30'000 francs pour réaliser une étude. Ensuite, le Conseil général intervient pour 400'000 francs.

Que se passe-t-il si le Conseil communal dépense 30'000 pour réaliser une étude et que le Conseil général refuse projet après ? Ce sont 30'000 francs qui sont dépensés. J'aurais bien aimé que de tels projets soient déposés en un bloc, en indiquant que le projet est chiffré à 430'000 francs, y compris l'étude, afin que la demande soit votée en une fois. Je suis embêté, car si vous acceptez ou refusez nos amendements, cela veut dire que vous prenez le risque de refuser de dépenser 30'000 francs pour

rien ou alors vous vous retrouvez les mains liées parce que vous avez déjà voté 30'000 francs et nous votons la suite Je trouverais dommage de dépenser 30'000 francs pour cela.

La deuxième remarque concerne le vote de l'électrification des bateaux. Lors du vote, on nous a juré les grands dieux qu'il s'agissait de batteries portables et qu'au grand jamais il n'y aurait de bornes électriques à La Tène et maintenant on nous présente une ligne budgétaire à hauteur de 430'000 francs pour équiper La Tène d'une borne électrique et de couverture solaire. »

**Alain Maurissen** (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela a été une surprise extrêmement agréable de voir que le règlement du port a été accepté de façon quasi unanime par notre assemblée.

Les grands axes étaient clairs, à savoir réduction des places de bateau, limitation à 2m50, favoriser les bateaux à voile et interdire à terme toute propulsion qui utilise des énergies fossiles. Nous avons expliqué en détail que l'électrique n'est pas forcément la solution du futur et nous avons dû un peu batailler avec le PLRT qui partait du principe qu'interdire pour interdire n'était pas la philosophie des libéraux et qu'en fait, ce qui est important est de sensibiliser les gens. Nous pensons que ce projet va dans ce sens. Si en installant des panneaux solaires et des bornes électriques on convainc l'un ou l'autre navigateur de jeter à la poubelle son moteur thermique et de profiter de la prise solaire sur le môle, cela va tout à fait dans le sens de ce qui nous avait été présenté, en partant d'une incitation plutôt que d'une interdiction. Nous pensons que l'étude doit être faite. Si cette dernière montre que ce n'est pas raisonnable et que les coûts sont prohibitifs par rapport à ce qu'on en attend, nous serons toujours libres d'accepter ou non le montant de 400'000 francs annoncé. Je n'aime pas beaucoup qu'on nous dise que parce qu'on accepte une ligne dans un budget on doit forcément accepter tout ce qu'il y a derrière. Je crois que nous savons lire les rapports du Conseil communal et que nous avons démontré que nous pouvons aussi de temps à autre dire non, même si ce n'est pas fréquent, comme cela a été relevé tout à l'heure. Je vous remercie pour votre attention. »

**Raphaël Kummer** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme cela a été dit, nous parlons des ports. Un règlement des ports a été établi et nous avons débattu au sujet des batteries des bateaux et pensé à peut-être mettre des panneaux solaires : un saucissonnage sans vision globale.

Il s'agit d'un projet écologique, mais l'écologie, c'est aussi ceux qui se battent contre les éoliennes, contre les centrales solaires sur nos montagnes car cela défigure le paysage. Les ports sont le bord de nos lacs, sont la signature visuelle de nos rives et y installer d'énormes centrales solaires me fait fortement douter.

Par conséquent, dépenser 30'000 francs pour une étude pour qu'au final, nos amis écologistes réagissent parce que nous défigurons le Littoral, j'ai un doute. J'ai un doute que cela doive figurer au budget, j'ai un doute que ces projets-là doivent être amenés de cette façon et je me demande si nous allons vraiment arriver à avoir un gros bloc de panneaux solaires sur les bords du lac. J'espère en tous les cas que ce ne sera pas le cas à La Ramée, ni sur les bords de La Tène où j'ai l'habitude d'aller faire du stand up paddle et je pense que ce ne serait vraiment pas très beau. Merci beaucoup. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la ligne budgétaire en question parle de couverture solaire pour le port de La Tène. Il n'est donc pas fait mention du port de La Ramée. Ensuite, cette couverture ne doit pas forcément se trouver au port. Nous avons suffisamment de parkings ou de zones alentour qui peuvent être recouvertes de panneaux solaires sans dénaturer le paysage.

D'autre part, il est important de séparer l'étude et l'investissement. En effet, comme cela a été relevé, il n'est pas impossible que ce genre de projet intéresse les sociétés privées et les investisseurs. Ce type de projet pourrait également tout à fait être réalisé par une coopérative d'investissement ou par le Conseil communal si le projet devait s'avérer intéressant d'un point de vue financier. Je vous remercie de votre attention. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (positions 27), qui est refusé par 20 voix contre, 15 voix pour et 3 abstentions.

Page 117, position 28

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 28), qui est refusé par 17 voix contre, 13 voix pour et 4 abstentions.

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est la dernière fois que j'interviens ce soir, après je me tais. J'attendrai l'apéro pour rouvrir mon clapet.

Lorsque nous avons demandé des précisions au sujet de la motion, il a été précisé que cela serait indolore pour le contribuable. Or, nous avons appris ce soir que 200'000 francs sont prévus pour l'acquisition de terrains ainsi que 20'000 francs supplémentaires. Si l'on accepte le principe d'avoir des jardins communautaires, je pense que nous pouvons encourager les gens à se retrouver en association et que c'est à eux de prendre en charge les frais pour l'équipement de ces lopins de terre. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir, nous avons souvent entendu le terme « saucissonnage ». Il faut reconnaître que cela peut être interprété comme tel dans le cas de l'acquisition d'une parcelle qui servira à mettre en place des jardins communaux.

Un principe d'organisation pour les jardins communautaires est qu'il s'agit de l'exploitation d'un terrain mis à disposition de la population. L'acquisition d'un terrain est une affaire qui se passe au bilan, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une perte pour la commune. Certes, il s'agit de terrain agricole, qui n'a pas une grande valeur pécuniaire, mais qui, à terme, aura une valeur bien supérieure. C'est de la compétence du Conseil communal dans sa sphère de décision. En finalité, 20'000 francs de plus ou de moins, c'est à vous de voir. Merci. »

**La présidente** passe au vote de l'amendement (position 29), qui est refusé par 22 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix pour et 4 abstentions.

**Yannick Butin** (CC) : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour la confiance accordée, malgré le nombre élevé de votes nécessaires pour approuver ce budget. Je remercie également l'administration ainsi que le chef du service Finances pour l'énorme travail accompli. Merci beaucoup. »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, pour ma part, je souhaite aussi remercier le Conseil communal, Messieurs Yves Bucher et Yanick Boillod pour leur soutien, la logistique et tout le travail accompli et aussi vous remercier, chers membres du Conseil général pour le bon déroulement du traitement de ce point, que je craignais un tout petit peu. Merci. »

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Martin Eugster** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le point de départ des réflexions et des décisions du Conseil communal a été la motion relative à l'utilisation des toits des bâtiments communaux pour une installation photovoltaïque.

Après la CSUM, le collège des Tertres, Wavre sera la troisième installation.

Il faut souligner qu'il s'agit avant tout d'une production maximale d'énergie électrique. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de mettre à disposition la totalité de la surface, soit plus de 670 m<sup>2</sup>.

En outre, il était clair qu'il n'était pas judicieux de monter une installation photovoltaïque sur un toit dont l'état nécessitait une rénovation et une isolation supplémentaire.

L'assainissement énergétique du bâtiment scolaire est secondaire dans ce projet et doit faire l'objet d'une autre étape de rénovation.

Au chapitre 3, vous trouverez le cahier des charges qui sera largement mis en œuvre.

La production électrique prévue dépasse de loin les besoins propres, même si l'énergie est partagée, que ce soit avec le bâtiment voisin et les stations de recharge pour différents véhicules. En outre, une grande partie de l'énergie est aujourd'hui réinjectée et vendue à d'autres consommateurs du groupe E.

Il s'agit à nouveau d'un investissement considérable d'un montant net de 207'000 francs, générant des recettes de 7'754 francs par an.

Mais c'est ici et maintenant que nous devons contribuer à la transition énergétique et montrer l'exemple. La situation ne s'est pas améliorée au niveau de la sécurité d'approvisionnement et tous les signes financiers favorisent une production d'électricité propre, indépendante du réseau.

Malgré tout le soin apporté, le rapport comporte trois erreurs :

La première se trouve à la page 5 dans le chapitre 5 « Calendrier du projet » - le mot *semestre* doit être remplacé par le mot *trimestre* - l'idée est d'avoir terminé le projet après les vacances scolaires d'été.

La deuxième coquille se situe à la page 7 du chapitre 8 dans l'avant-dernier paragraphe, le mot *isolation* doit être remplacé par *installation*.

Et pour la dernière : dans le glossaire, le dernier terme devrait être Watt par mètre carré *par* Kelvin et non pas *en* Kelvin.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour répondre à vos questions. »

**La présidente** donne la parole à la commission financière.

**Alain Maurissen** (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du mardi 29 novembre, votre commission financière s'est penchée sur le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose de panneaux solaires.

La qualité du document présenté a été relevée par les commissaires. Précis et complet, le rapport a permis à la commission de se faire une juste opinion du projet présenté.

Sur le plan financier, la commission a particulièrement apprécié les efforts faits par le Conseil Communal pour obtenir plusieurs propositions financières.

Les membres de la commission comprennent que la période actuelle, qui voit pléthore de projets solaires se développer, est peu propice à une sévère compétition entre fournisseurs. En conséquence, on peut s'estimer satisfaits d'avoir obtenu au moins une réponse pour chacun des objets de l'appel d'offres.

La problématique du calendrier serré lié aux vacances scolaires n'arrange pas les choses. En effet, les délais de livraison de différents équipements électroniques se sont allongés et les prix évoluent de façon continue.

Les travaux à accomplir nous paraissent justifiés, le toit nécessite une rénovation et la pose de panneaux solaires est conforme à la politique écologique et d'économie d'énergie dans laquelle notre commune s'est engagée.

Le Conseil communal a assuré à sa commission que les bornes électriques seraient payantes selon une tarification conforme aux usages.

Le système de monitoring a été également jugé utile afin de sensibiliser la population et en particulier nos élèves à l'intérêt d'installations photovoltaïques.

En ce qui concerne l'amortissement, les prévisions font place à des prédictions tant les données du marché des énergies sont volatiles et instables. Mais votre commission est d'avis qu'un retour à une énergie pléthorique et bon marché est vraiment peu probable.

Ce n'est pas l'objet de la prise de position formelle de la commission, mais les membres ont posé diverses questions techniques et d'ordre pratique au Conseil communal qui, par des réponses appropriées, a démontré avoir bien compris tous les éléments du dossier et avoir effectué un travail en profondeur. La qualité du travail accompli a été appréciée par tous.

C'est donc à l'unanimité des membres présents (1 absent) que votre commission financière recommande au Conseil général de soutenir cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

**La présidente** donne la parole à la commission des infrastructures.

**Philippe Issemann** (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 30 novembre dernier, la commission des

infrastructures a pris position sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque.

La présentation du rapport par le conseiller communal Martin Eugster nous a permis de bien comprendre les raisons de cette demande ainsi que les choix qui ont été arrêtés par le Conseil communal.

Au vu de la qualité du rapport, la discussion s'est très vite concentrée sur la gestion particulière à avoir en cas d'incendie d'un bâtiment avec des panneaux solaires.

Suite à cela, le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Merci pour votre attention. »

**La présidente** donne la parole à la commission de l'environnement et du développement durable.

**Ted Smith** (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en date du 10 novembre, votre commission EDD a eu l'occasion d'assister à la présentation du dossier par le conseiller communal Martin Eugster, accompagné d'un représentant de la société Soluxa qui intervient en tant que consultant pour l'étude et comme chef de projet lors de l'exécution des travaux.

Le but premier n'est pas un assainissement énergétique du bâtiment, mais d'assurer que la pose du photovoltaïque soit effectuée sur une toiture en bon état, c'est-à-dire un toit qui réponde aux normes d'isolation actuelles.

Le Conseil communal a choisi une toiture avec des panneaux photovoltaïques intégrés, en lieu et place des tuiles avec des panneaux fixés dessus. Grâce aux pans de toit à plusieurs orientations, l'installation pourra produire pendant tous les mois de l'année.

Ainsi, la production de courant solaire est maximale, et dépasse largement la consommation propre du collège. Il est alors prévu d'y relier l'ancienne maison de commune. Le projet prévoit également, dans le futur, d'alimenter les habitations voisines par le courant solaire. Pour cela, un changement de loi est attendu dans les 5 prochaines années. Un câble de réinjection sera installé en attendant.

Une batterie backup d'environ 8 kWh permet à l'installation de continuer à opérer en cas de panne de courant du secteur ou permet au bâtiment de fonctionner de façon autonome pendant environ 8 heures. Il n'est pas prévu de stockage de longue durée.

La commission a salué le projet pour son aspect innovateur, c'est-à-dire de produire – à terme – du courant solaire pour le collège, pour les bornes de charge des voitures et vélos électriques, ainsi que pour le quartier. Le fait de partager, en temps réel, les informations sur la production et la consommation de courant solaire avec les utilisateurs du collège a été particulièrement apprécié. Votre commission a donné un préavis favorable à l'unanimité. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Bertrand Paviet-Salomon** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, bien que le soleil ait surtout brillé par son absence ces derniers jours, c'est le cœur ensoleillé que les Vert-e-s de La Tène se sont penché-e-s, lors de leur séance du jeudi 8 décembre 2022, sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque.

Tout d'abord, les Vert-e-s de La Tène sont honoré-e-s de voir se concrétiser les réalisations demandées dans leur motion déposée en mai 2021 et intitulée « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène ».

Nous saluons la cohérence d'ensemble du projet, qui mêle assainissement bienvenu du bâtiment - même si ce n'était pas le but premier - capacité de production photovoltaïque d'importance (près de 125 kWc), choix consciencieux quant à l'origine des composants, synergie avec la mobilité électrique grâce à l'installation d'au moins une borne de recharge, compatibilité avec un futur système de stockage dans des batteries, sans oublier l'aspect pédagogique avec l'affichage en temps réel de la production.

Le recours au programme de subvention Pronovo, en plus de permettre de bénéficier de subsides fédéraux, est également un gage supplémentaire de qualité, et permettra par ailleurs de bénéficier d'un tarif de rachat plus élevé grâce à la garantie d'origine.

Tout ceci dans un calendrier très serré, pour un budget tout à fait adapté et raisonnable, et avec une réduction substantielle de la consommation électrique ainsi qu'une plus-value notable grâce à la revente de l'électricité excédentaire.

En conclusion, les Vert-e-s de La Tène remercient le Conseil communal pour la qualité de ce dossier, et c'est à l'unanimité des membres présents qu'ils expriment un préavis positif pour cet objet. Je vous remercie de votre attention. »

**Bruno Gomes** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PVL estime que c'est un bon projet et nous félicitons l'auteur de ce rapport. Ce rapport est clair, précis et sans ambiguïté.

Nous sommes très satisfaits que la commune suive notre recommandation de demander au moins trois offres auprès de potentiels fournisseurs, mais nous sommes déçus du manque de réponse de ces deniers. Les critères exigés par la commune auprès des fournisseurs sont exemplaires, par exemple :

- la demande de polyvalence des différents systèmes
- l'exigence de fournir des produits suisses et européens
- la demande particulière d'intégration des panneaux solaires dans la toiture
- la période d'installation (vacances d'été)
- l'obligation du respect d'un calendrier strict, et donc la nécessité que plusieurs corps de métier travaillent simultanément sur le même chantier ou en alternance

Il est grand temps que l'ensemble de la société participe à la réduction de CO2. A travers ce projet, la commune a montré sa volonté de contribuer à cette transition énergétique en respectant son obligation légale de réduire de 20% la consommation annuelle d'électricité et de 13'046 kg de CO2.

Nous espérons que notre personnel sera bien formé et entretiendra les installations afin de garantir la sécurité et la longévité de l'installation.

Le groupe Vert'libéral a voté à l'unanimité le soutien au projet du Conseil communal. Merci. »

**Erich Brönnimann** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, le Conseil communal explique de manière détaillée et compréhensible la complexité d'une entreprise telle que l'installation d'un système de panneaux photovoltaïques d'envergure sur le toit d'un ancien bâtiment. L'ELT le félicite pour le rapport et pour son courage d'aller plus loin que juste vouloir couvrir le besoin en énergie du bâtiment.

La somme paraît certes énorme mais la réfection du toit de ce bâtiment – même si ce n'est pas le but premier - sera de toute façon nécessaire dans les années à venir ; installer ce nouveau système sur du vieux pour le désinstaller et le réinstaller dans 5 ans avec toutes les complications que cela engendrerait, serait digne d'un chapitre de la nouvelle "Les gens de Seldwyla" de Gottfried Keller.

Repousser l'installation photovoltaïque de 5 ans n'est pas vraiment indiqué dans la situation actuelle.

En tenant compte de l'évolution des prix pour l'énergie électrique, il est fort probable que l'amortissement de l'installation photovoltaïque soit réalisée plus vite que ce qui a été calculé dans le rapport.

Basé sur les informations dans le rapport du Conseil communal et les réflexions lors de la séance du 5 décembre 2022, l'ELT a décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit de 500'000 francs. »

**Philippe Glardon** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste soutient la demande du Conseil communal pour l'aménagement des panneaux solaires. Merci. »

**Raphaël Kummer** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a étudié le rapport lors de sa dernière séance de préparation. Nous en avons discuté et nous avons posé un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas toujours eu toutes les réponses. Certaines réponses ont été apportées lors des différentes interventions qui viennent d'avoir lieu, d'autres pas complètement.

Notre groupe soutient globalement l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de Wavre. Il est vrai que c'est un bâtiment très ensoleillé, bien situé, bien orienté et qui aura une bonne production d'énergie, surtout en été. Sous le brouillard et la neige, ce sera une autre question, sachant que la production sera moindre.

Dans le rapport, un certain nombre de points ont généré des questions et nous serions heureux d'obtenir quelques précisions. Le rapport fait mention de velux et de domotique, mais il n'est pas précisé si lors de la rénovation du toit, le puits de lumière restera tel qu'il est actuellement et quelle sera son utilité. Précédemment, nous avons parlé de saucissonnage ; peut-être que tout le monde a faim ; on peut y aller comme cela aussi sur le saucisson neuchâtelois.

Pour avoir la vision globale d'un projet, il est bon de voir le saucisson dans son ensemble. Aujourd'hui, nous avons des tranches. La domotique peut être une télécommande sur un velux, mais peut aussi être pensée dans la rénovation future du collège de Wavre, pour avoir par exemple une aération naturelle du bâtiment durant la nuit, par le biais de fenêtres qui s'ouvrent et se ferment automatiquement, garantissant ainsi une température agréable dans le bâtiment. Est-ce que ces éléments ont été pris en compte pour le projet de rénovation de la toiture ou sont intégrés dans un projet futur ? L'analyse énergétique du bâtiment montre que l'enveloppe n'est pas mauvaise, mais le toit n'est pas bon et les fenêtres devront être changées à terme. Si je ne me trompe pas, elles datent des années 80. Par conséquent, le changement des fenêtres, des velux et l'ajout de la domotique peuvent mener à une bonne aération du bâtiment.

S'agissant du système photovoltaïque, les panneaux sont en général mis en chaîne, avec la chaîne qui produit au maximum ce que produit le panneau qui produit au minimum, si vous arrivez à me suivre. Il est possible d'optimiser cela avec des optimiseurs de puissance par panneau et cela ne fait pas partie du rapport. Dès lors, nous souhaiterions savoir si, pour optimiser le rendement de cette installation, cela a été prévu ou non.

Durant nos discussions, nous avons également parlé du backup. A la base, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de batteries et j'ai été étonné par cette allégation. En effet, un backup sans batterie, c'est un peu comme un Ragusa sans noisettes (pour rester dans l'alimentaire). Visiblement, des batteries sont prévues et cela est intéressant car c'est un bon système. Avec un fonctionnement minimum du bâtiment ou en cas de coupure énergétique – peut-être l'hiver prochain – cela permettra de faire fonctionner l'installation ainsi que le chauffage à pellets du bâtiment et de garantir une température agréable aux écoliers pour que leur instruction puisse être préservée, ce que nous considérons comme très important.

Il existe d'autres possibilités d'optimisation de la consommation. Avec la puissance de l'installation, il serait possible d'envisager de chauffer l'eau avec le soleil, non pas avec des panneaux thermiques comme cela se faisait par le passé, ce système étant révolu selon mes informations, mais en allumant des installations de chauffage de l'eau traditionnelles, tels que les boilers, les chauffe-eau électriques, etc., au moment où la production est suffisante. Cela ne fait pas partie du rapport mais est-ce que cela a été pris en compte et peut-être que cela pourra être pris en considération.

Les bornes de recharges sont très intéressantes. En effet, il est très pratique d'en avoir un peu partout. Dans le rapport, il n'est pas mentionné comment cela sera fait. Dans le cadre des différentes interventions, notamment le rapport de la commission, il a été mentionné que les bornes de recharge seront payantes selon les usages. Est-ce que des partenaires privés mettront cela en place ? Si la commune doit, à terme, gérer le système de facturation de ces bornes, ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas d'influence sur le personnel communal.

Une seule offre pour l'installation photovoltaïque nous est présentée et il n'y a pas de comparaison possible, mais nous comprenons évidemment que beaucoup de sociétés sont débordées et ne peuvent pas répondre. Nous remercions le Conseil communal pour son travail. Notre groupe soutiendra ce projet. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 37 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

**Martin Eugster (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. Lors de la dernière intervention, une série de question a été posée. Je ne peux que très partiellement répondre, mais je tâcherai de reprendre les questions et de fournir les réponses et des compléments d'information lors d'une séance de la commission de l'environnement et du développement durable ou de la commission des infrastructures. Merci beaucoup. »

## 8. Motion populaire « Réaménagement de la place jouxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, selon notre règlement général de commune, la motion populaire est régie par l'article 23a, b c et d. Dans cet article, il est précisé à l'alinéa 2 de l'article 23d, que *la motion populaire ne fait l'objet d'aucun développement en cours de séance.*

L'alinéa 3 précise *Si aucun membre du Conseil général ni le Conseil communal ne combat la motion populaire, celle-ci est acceptée.*

L'alinéa 4 prévoit que *Si un membre du Conseil général ou le Conseil communal combat la motion populaire, les débats sont ouverts et le Conseil général se prononce par un vote.*

L'alinéa 5 précise *En cas d'acceptation de la motion populaire, le Conseil communal y donne suite dans un délai d'une année.*

Je pose donc la question suivante : « est-ce que quelqu'un, parmi le Conseil communal ou le Conseil général, combat cette motion ? »

Comme cela n'est pas le cas, la motion est acceptée et ce point est conclu. »

– Applaudissements –

## 9. Motion du groupe PSLT « Pour une généralisation du 30 km/h dans les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre »

**La présidente** donne la parole aux motionnaires.

**Gérard Gremaud** (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez pu lire vous-mêmes l'argumentaire justifiant cette motion et je vous ferai donc grâce de sa lecture in extenso. Deux éléments sont à garder en tête pour mémoire :

- six fois plus de risques d'être tué en cas de collision à 50 km/h qu'à 30 km/h
- réduction du bruit comparable à une diminution du trafic de moitié

Les faits sont clairs et incontestables et les mesures doivent être prises.

Nous le savons, et le représentant de l'exécutif nous l'a répété lors de la dernière séance, des aménagements seraient déjà prévus et iraient dans la direction que nous souhaitons avec cette motion, cependant :

- nous avons vu dans la presse que les mesures de modération font parfois l'objet de débats enflammés
- notre expérience nous montre également que l'exécutif, pas celui-ci présent, je parle d'il y a 10 ans en arrière, a dû parfois revenir en arrière sur des mesures de modération qu'il avait introduites trop gaillardement

Dans ces circonstances ne serait-il pas nécessaire que notre Conseil communal puisse se prévaloir d'une légitimité dépassant le simple préavis d'une commission ? Avec cette motion, nous vous proposons de donner à notre exécutif un signal clair pour légitimer ses actions futures visant à établir une limite générale de 30 km/h dans nos villages. Merci. »

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, limiter la vitesse et fluidifier le trafic pour assurer une meilleure sécurité à nos habitants, réduire les pollutions sonore et atmosphérique pour la santé de nos concitoyens, sont effectivement des préoccupations qui nous tiennent à cœur.

C'est pourquoi le Conseil communal planche depuis un certain temps sur cette question, en parallèle avec des études qui sont en cours ; il cherche également à coordonner une réflexion générale sur toute la commune.

Actuellement, la limitation générale à 30 km/h n'est pas admise dans le droit sur la circulation routière. Les limitations de vitesses générales officielles sont de 50 km/h en localité, 80 km/h hors des localités, donc, par exemple les routes de contournement, comme les rues des Champs-Montants et de la Musinière, les routes, d'Henriopolis, de Wavre et de Maupré, ou encore Champs-de-la-Croix ne devraient pas passer à une vitesse de 30 km/h.

En outre, les directives nous contraignent encore à faire des demandes spéciales.

Par exemple, la dernière réglementation que nous avons mise en place soit les 40 km/h que nous voulions prolonger depuis l'avenue de la Gare à la Fin d'Epagnier n'a pu être mise en œuvre qu'avec la route de la Tène (jusqu'au terrain de football). A partir de la rue des Marais, les directives n'étaient plus respectées, si bien que nous n'avons pas eu l'autorisation de réaliser notre projet et je ne vous parle pas encore des restrictions qui nous sont imposées pour passer à 30 km/h.

Nous pensons également dans notre réflexion à une mobilité douce efficace, aux contraintes du trafic des transports en commun, à la réduction du trafic nécessaire dans certains secteurs, à la requalification du centre urbain de Marin ou encore à simplifier la circulation et éviter que des poches de zone 50 soient perdues au milieu de zones 30 ou 40 ou que plusieurs zones soient limitées de façon différente. La liste n'est pas exhaustive.

Tout ceci participe à la démonstration qu'il s'agit de coordonner toute la problématique de la mobilité avec l'appui du SPCH et selon les règlements en vigueur. Même si ce dossier est sur la table du Conseil communal depuis un certain temps, il est prématuré de se lancer tête baissée dans un projet qui pourrait être refusé si des étapes nécessaires étaient négligées.

Comme il ne faut également pas oublier l'information à la population et surtout aux familles afin de faire comprendre que la zone 30 n'est pas l'équivalent d'une zone 20, car les véhicules restent prioritaires dans la zone 30.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la mise en place de zones à 30 km/h sur les routes non affectées à la circulation générale sera simplifiée, notamment avec l'abandon de l'obligation d'élaborer une expertise sommaire. En revanche, sur les routes affectées à la circulation générale, l'expertise sera exigée.

Ainsi, une commune ne pourra pas introduire une limitation générale à 30 km/h à l'échelle d'une localité ou d'une commune entière simplement par la prise d'un arrêté de circulation routière et la mise en place de signaux.

Nous pouvons vous indiquer qu'aujourd'hui, suite à nos travaux et à notre volonté d'apporter du bien-être à la population, très peu de rues communales sont encore en dessus de 40 km/h. Il en reste quelques-unes au cœur de la commune qui sont déjà en réflexion dans l'étude en cours.

De plus, le Conseil communal a déjà présenté les projets de l'étude générale de la mobilité, le plan directeur vélo et le plan directeur des chemins pour piétons à la commission de circulation.

Nous ne pouvons à ce jour que répéter ce que nous avons déjà répondu lors de la dernière séance du Conseil général.

Le délai de 6 mois voire d'une année, prévu par le règlement général est trop court. Compte tenu de l'importante coordination indispensable pour un projet global finalisé, il faudra compter encore plusieurs mois de réflexions et de travaux avant d'arriver à une étude de faisabilité qui aboutirait ensuite à un projet de réalisation, allant bien au-delà dudit délai réglementaire.

Aussi, en regard des éléments cités, le Conseil communal invite votre Autorité à rejeter cette motion, tout en s'engageant à continuer le travail et les projections en cours. Merci de votre attention. »

**La présidente** passe la parole aux groupes.

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme vous vous en doutez, cette motion du parti socialiste nous interpelle.

Notre commune a jusqu'ici porté son attention sur les points noirs de la circulation sur son territoire, ainsi en a-t-il été par exemple pour la rue de la Gare, pour la Fin d'Epagnier et tout dernièrement pour la route de Cornaux à Thielle.

C'est dans cet esprit que nous vous avons proposé une motion demandant au Conseil communal de se pencher plus particulièrement sur l'artère principale du village.

Nous avons retenu des diverses interventions que notre demande s'inscrit dans le cadre d'une réflexion déjà entamée et qu'une solution, même provisoire, n'est pas à l'ordre du jour. Nous en avons pris acte et nous attendons avec impatience les propositions du Conseil communal qui permettront à nos citoyens de retrouver le repos et la sécurité auxquels ils ont droit.

Tout ceci pour vous dire que la plupart des arguments amenés contre notre motion sont également valables pour celle-ci qui va encore beaucoup plus loin. Nous sommes donc étonnés par le dépôt de cette motion et qui au contraire risque encore de ralentir le processus en cours.

En outre, nous sommes absolument opposés aux interdictions généralisées qui sont souvent des solutions de facilité.

On peut constater que celles-ci se transforment en pompes à fric lorsque ces interdictions visent par exemple des zones où elles sont manifestement disproportionnées, on en a quelques exemples flagrants et frappants dans notre canton.

Si l'étude se veut être globale et analyser la circulation sur la commune dans son ensemble, la solution n'est pas forcément une limitation globale de la vitesse.

Notre section rejette donc à l'unanimité cette motion et comme déjà exprimé, nous attendons du Conseil communal sa vision globale sur la résolution du problème épineux que représente la circulation à l'intérieur de notre commune. Je vous remercie pour votre attention. »

**Michel Luthi** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela vient d'être dit, la commission de circulation a, lors de sa séance du 7 décembre dernier, pris connaissance en avant-première de certains rapports en préparation concernant notamment la mobilité, les piétons et les vélos. Dans ce rapport de mobilité, il est fait état d'à peu près toutes les questions soulevées par la motion, si bien qu'il est inutile d'ajouter une motion à ce rapport qui, l'année prochaine sans doute, nous sera soumis et qui répondra certainement à toutes les questions qui se posent au niveau du trafic et de la circulation

De l'avis de la commission de circulation, cette motion n'amène pas grand-chose et n'a pas à être acceptée autrement.

Par la même occasion, je prends la parole au nom de l'ELT. Notre réflexion va dans le même sens, à partir du moment où pratiquement toutes les rues ou zones résidentielles de la commune sont déjà limitées à 30 km/h, nous ne voyons pas ce que cette motion amène de plus, si ce n'est une demande d'étude inutile, sachant qu'une étude est déjà en cours. Par conséquent, nous n'adhérons pas non plus à cette motion. »

**Vincent Mendy** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 8 décembre, le groupe des Vert-e-s s'est penché sur la problématique de la limitation de la vitesse de circulation à 30km/h dans l'ensemble de la commune, objet de la motion du PSLT.

L'amélioration de la sécurité des itinéraires en mode doux et l'extension du réseau de mobilité douce est un thème qui nous tient à cœur. La limitation de vitesse dans les localités, combinée avec des aménagements de modération du trafic, est l'un des moyens pour y parvenir.

Notre commune semble être sur la bonne voie avec les aménagements déjà réalisés et à venir :

- la totalité du bourg de Wavre est en zone 30
- une étude de réaménagement et de mise en zone 30 de l'ensemble du bourg de Thielle est en cours
- les vitesses pratiquées par 85% des véhicules contrôlés sont inférieures à 40km/h sur les routes à 50km/h de la commune
- la vitesse limite sur la route de La Tène a été réduite de 50km/h à 40km/h ; nous remercions au passage le Conseil communal d'avoir pu convaincre le service cantonal compétent pour cette réduction de vitesse initiée par la commission de circulation

Nous sommes donc effectivement conscients que le Conseil communal mène actuellement plusieurs études et réflexions qui vont dans le sens de cette motion pour l'amélioration de la fluidité du trafic et de la sécurité des usagers. On pourrait donc penser que cette motion enfonce des portes ouvertes. Cependant, cette demande, en plus de donner un mandat clair au Conseil communal, permettra, à notre avis, de fixer les jalons et d'accélérer ainsi le processus de concrétisation des aménagements nécessaires.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, notre groupe a accepté à l'unanimité de ses membres présents cette motion. Je vous remercie. »

**La présidente** passe au vote de la motion qui est refusée par 24 voix contre, 11 voix pour et 1 abstention.

## **10. Motion du groupe des Vert-e-s de La Tène « Joindre le syndicat intercommunal des patinoires du Littoral »**

**La présidente** donne la parole aux motionnaires.

**Vincent Mendy** (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, décidément, c'est la soirée des amendements et des motions. Je me pose la question de savoir s'il faut avancer.

Nous œuvrons tous pour augmenter l'attractivité de notre très chère commune, La Tène. L'étude du PAL est en cours et il est donc important de continuer la réflexion sur un aménagement global des espaces à l'échelle de la commune en tenant compte de toutes les classes de la population, qu'elles soient enfants, jeunes, seniors, actives ou non.

Il y a aujourd'hui plusieurs infrastructures et installations à disposition dans la commune pour les activités socio-culturelles, familiales et sportives. D'autres aménagements sont également prévus par l'exécutif dans les années à venir.

Néanmoins, nous rappelons que les fonds publics doivent être utilisés de façon proportionnée. Ainsi, pour certaines installations et infrastructures avec un usage ou une utilité disproportionnés par rapport aux coûts qu'elles engendreraient, nous devons reconnaître qu'il serait plus judicieux de faire appel aux communes voisines qui en disposeraient, dans un esprit collaboratif, pour garantir leur accès aux laténiennes et laténiens. Tout ceci participe bien évidemment à l'attractivité de La Tène et la fierté de ses habitants ne pourra qu'augmenter. D'ailleurs, nos élèves suivent une partie de leur cursus scolaire à l'école de Saint-Blaise ce qui leur permet, entre autres, de développer des liens sociaux et d'amitié.

Parlant de Saint-Blaise, justement, je me permettrai de vous raconter une petite expérience.

Il y a quelques semaines j'étais à la patinoire de Neuchâtel avec ma petite famille et devant nous, juste avant le guichet, il y avait un groupe de jeunes, des pré-ados je dirais, dont certains habitaient Marin, Wavre et Saint-Blaise. Arrivés au guichet, ceux de Saint-Blaise ont pu accéder gratuitement aux patinoires mais celles et ceux de Marin et Wavre avaient dû passer à la caisse pour entrer parce que tout simplement ils habitaient dans la « mauvaise » commune.

Pour un jeune, il n'y a rien de plus surprenant et de plus décevant de se voir traiter différemment de ses amis, de son entourage, sans aucune faute de sa part.

Comment pouvons-nous faire pour que notre population se sente toujours fière de sa commune ?

Nous avons tout de même quelques exemples de fierté. Les jeunes filles U14 du Marin Basket ont été championnes Suisse 2022. Le FC Marin-Sport a été champion cantonal de 2<sup>ème</sup> ligue en 2019. Ces deux exemples de réussite, de succès et de fierté de la commune sont dus au travail des joueuses et joueurs, de la contribution sans relâche de leurs entraîneurs mais surtout grâce à la mise à disposition par les autorités communales d'infrastructures et d'installations appropriées (salles de gym, terrains de foot, etc.) permettant aux entraîneurs et aux joueuses et aux joueurs de s'entraîner efficacement pour mieux exécuter leur plan d'action lors des compétitions. Quand on donne l'opportunité à notre population, à nos jeunes, elles et ils volent de leurs propres ailes.

Comme disait Bonaparte « Quand on veut on peut, quand on peut on doit. »

L'objectif de cette motion est de donner à notre population l'opportunité de pouvoir utiliser les patinoires du Littoral pour faire du hockey et du patinage, au même titre que les populations des communes voisines de Saint-Blaise, Hauterive, Neuchâtel et Milvignes.

En effet aujourd'hui, un peu plus de 59'000 habitants du canton, de Colombier à Saint-Blaise, bénéficient de tarifs préférentiels d'accès à la patinoire. L'entrée est même gratuite pour tous les jeunes de moins de 16 ans de ces quatre communes membres du syndicat intercommunal des patinoires du Littoral.

Rappelons que la commune de Thielle-Wavre, bien avant la fusion, faisait partie du syndicat inauguré en 1986. A la suite de la fusion entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier, la commune de La Tène a décidé de se retirer du syndicat des patinoires en 2010 pour différentes raisons.

Selon l'art. 2 de son règlement, le syndicat a pour but d'exploiter le complexe des patinoires des Jeunes-Rives à Neuchâtel, propriété de la société anonyme immobilière des patinoires du Littoral neuchâtelois dont la commune de La Tène fait partie. La pérennité d'un syndicat nécessite un règlement clair et précis relatif aux conditions d'admission et de démission. Comme dans toute organisation, p.ex. dans un syndicat intercommunal, il y a des avantages ou bénéfices et des inconvénients ou charges à supporter surtout pour des installations pour la population. Les membres du syndicat participent à la

couverture des charges selon une clé de répartition qui est fonction du nombre d'habitants et de l'éloignement de la commune concernée par rapport aux patinoires.

Il est important de rappeler qu'il serait illusoire de vouloir appliquer les principes financiers de l'économie privée à des infrastructures publiques destinées principalement à la population, aux associations sportives et aux écoles.

En plus, deux des communes du projet de fusion font partie du syndicat et traversent, comme notre commune, des contraintes budgétaires et la conjoncture actuelle. Pourtant, Saint-Blaise et Hauterive n'ont pas quitté le syndicat car elles ont mis en avant l'importance et l'utilité des infrastructures pour leur population.

Il y a certainement d'autres options pour permettre aux laténiennes et laténiens de bénéficier des mêmes opportunités et de s'épanouir aux patinoires et nous sommes confiants que le Conseil communal ne ménagerait aucun effort pour les évaluer lors de son étude.

Chèr-e-s élu-e-s, chèr-e-s collègues, la balle est dans notre camp, notre population a besoin de nous, ne faisons pas semblant de ne pas voir le puck ; aidons la population, les jeunes à marquer des buts comme les 59'000 habitants du canton. Je vous remercie. »

**Valérie Dubosson (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre Autorité le sait, le Conseil communal porte une attention toute particulière aux activités sportives déployées en faveur de la population. Ces derniers mois, différentes manifestations ont été organisées sur l'impulsion du Conseil communal et grâce à l'appui précieux des sociétés locales. Notre commune a participé au duel intercommunal de la Suisse Bouge, une marche intercommunale a attiré de nombreuses personnes et enfin, un premier passeport vacances intercommunal a été proposé aux enfants l'automne passé durant lequel les enfants ont pu tester différents sports pratiqués dans notre commune. Enfin, des animations ont été organisées dans notre parcours Vita dans la cadre des Hiver'Vita ainsi que Septembre le mois qui bouge, et vous l'aurez certainement vu, un street-workout aussi appelé fitness urbain est en train d'être aménagé aux abords du Troglo.

Actuellement, 4 communes sont membres du syndicat des patinoires : Milvignes, Neuchâtel, Saint-Blaise et Hauterive. Ces communes se partagent donc le déficit selon une clé de répartition tenant compte de leur population, corrigée d'un facteur d'éloignement. Ainsi, une nouvelle commune adhérente vient modifier cette répartition et prend donc à sa charge la part proportionnelle du déficit qui lui incombe. Pour notre commune de La Tène, cette part s'élèverait à environ 100'000 francs par année, et se serait même élevée à plus de 110'000 francs en 2021.

Les conditions de démission du syndicat sont plutôt strictes : une démission n'est possible que 10 ans après la première adhésion, moyennant un avertissement donné 2 ans auparavant. De plus, la commune sortante est astreinte au paiement d'une part proportionnelle des investissements réalisés par le syndicat et pas encore amortis.

Même si le Conseil communal est convaincu que notre population doit bouger, le budget voté ce soir et la PFT le montrent : la période du beau fixe dans les finances communales semble malheureusement révolue. De plus, à l'aube d'une votation sur une fusion, il semble plus approprié de laisser aux autorités de la future commune le choix d'adhérer ou non à ce syndicat. Et si la fusion devait échouer, rien ne s'oppose à ce que la question soit remise sur la table au moment opportun.

Pour ces raisons, le Conseil communal recommande de rejeter la motion et de laisser ainsi le choix à la future commune fusionnée. Le Conseil communal prend cependant note de la très bonne idée de favoriser la fréquentation des patinoires par l'octroi de bons ou autres réductions et aides financières et ne manquera pas de réfléchir aux différentes possibilités durant l'année 2023. Je vous remercie de votre attention. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Vincent Mendy (Les Vert-e-s)**, au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal pour les précisions apportées. Afin d'éviter que la motion soit perçue uniquement sous l'angle de joindre le syndicat intercommunal, nous avons proposé d'amender la motion en modifiant le titre de la motion ainsi : « Le groupe des Vert-e-s de La Tène demande au Conseil communal d'étudier dans quelles mesures la commune de La Tène pourrait inciter la population à bouger en hiver aux patinoires en explorant les options possibles y compris en intégrant le syndicat intercommunal des patinoires du Littoral. »

Il y a un élément important sur lequel j'aimerais attirer votre attention. En effet, une fusion est prévue avec 3 autres communes. Deux d'entre elles font déjà partie de ce syndicat, comme je l'ai indiqué auparavant. Ces communes traversent les mêmes difficultés que nous traversons, sans vouloir minimiser. Si je ne me trompe pas, ces communes sont membres du syndicat depuis 1986.

Les enfants fréquentent la même école, sont ensemble, vont aux patinoires. Ceux de Marin, Thielle et Wavre ne peuvent pas entrer alors que les autres y arrivent. Si nous favorisons l'augmentation de la population, il faut que nous mettions les moyens pour laisser cette possibilité à la population et aux familles. Je vous remercie. »

**Laurent Amez-Droz** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il est tard, je serai très bref.

Je remercie les Vert-e-s pour ce vibrant plaidoyer en faveur de la fusion avec nos communes voisines. Cet événement – je rappelle que la population votera le 26 novembre 2023 – réglera le problème. Laissons le Conseil communal travailler à cette fusion et ainsi nous aurons l'adhésion au syndicat de la future commune fusionnée. Cela fait bientôt une vingtaine d'années que cette situation est vécue par nos jeunes de cette manière, ils vont supporter d'attendre encore une année avec cette inégalité.

Pour la petite histoire, je rappelle que si à l'époque, la commune de Marin ne faisait pas partie de ce syndicat, c'est parce qu'il y avait, dans les années 80, un projet de patinoire sur le site de la zone sportive de La Tène et que la Ville de Neuchâtel avait fait capoter ce projet. C'est pour cette raison-là que nous n'avions pas adhéré au syndicat. Je pense qu'avec la fusion, la nouvelle commune adhèrera à ce syndicat, ce qui résoudra le problème. Pour l'instant, le groupe PLRT rejette cette motion. Merci de votre attention. »

**Raphaël Kummer** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis conscient du risque que je prends en me positionnant entre vous et l'apéro, mais j'assume pleinement ceci et j'espère que je conserverai mon intégrité physique.

Je vais revenir sur le contenu de cette motion en apportant une petite réflexion tout en allant aux faits. Infrastructures pour l'un des principaux sports du pays : je me base sur Sport Suisse 2020 – activité et consommation sportive de la population suisse, produite par Swissolympic. Le patinage et le hockey (le curling ne fait pas partie de la liste) arrivent en 26 et 35<sup>ème</sup> position sur la liste de Swissolympic des sports pratiqués en Suisse. Cela représente 2.1% de la population pour le patinage et 1% de la population pour le hockey sur glace. 0.1% de la population pratique ce sport comme sport principal (patinage) et 0.3% de la population pratique le hockey sur glace comme sport principal.

Dans le fait d'aider nos jeunes et nos concitoyens à bouger, il serait peut-être intéressant de prendre les sports figurant en haut de la liste. Ce qui figure en haut de liste des sports représente ce qu'on a envie de pratiquer, que l'on prévoit de faire, que l'on aimerait faire le plus et le patinage et le hockey ne sont pas présents.

Les infrastructures ne sont pas disponibles dans la commune mais sont accessibles en Ville de Neuchâtel et se trouvent à 10 minutes de voiture. Il n'est pas nécessaire de tout avoir localement. Je vais également patiner à Neuchâtel.

Possibilité de pratiquer plusieurs sports, à savoir le patinage, le hockey, le curling, eisverschiessen – pour ceux qui aiment le suisse-allemand -, qui peut se pratiquer sur de la glace synthétique, peut-être à La Tène. C'est sympa, c'est rigolo, mais il n'y a pas besoin d'une patinoire pour cela.

Initiation aux enfants souvent insuffisante selon l'office scolaire : cela est vrai pour une grande partie des sports, car les élèves ne pratiqueront pas le VTT. Le golf arrive avant le patinage dans cette liste, si bien que l'on peut ajouter tous les sports, mais peut-être ceux qui sont le plus pratiqués.

Deux communes de la future commune fusionnée font partie du syndicat. Voilà, ils en font partie.

Possibilité d'avoir la gratuité de l'entrée pour les jeunes de la commune âgés de moins de 16 ans : il s'agit d'une grande question pour moi. J'ai regardé le site des patinoires, qui mentionne les tarifs, y compris le tarif des communes faisant partie du syndicat. Il n'y a pas de gratuité communiquée, du moins pas officiellement. Il y a des rabais de 1 franc sur la location des patins et des entrées enfants pour les écoles. Il y a bien un rabais syndicat pour les abonnements de 10 entrées et plus, mais qui n'est pas significatif. Ces informations proviennent du site web lessports.ch.

Un petit fast checking. Maintenant, je vous laisse tous penser à ce que cela signifie par rapport à ce que je viens de vous dire et je termine ici. Je vous remercie de votre attention. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je serai réellement bref. Tout le monde se souvient de l'historique de la patinoire et de l'affront que notre commune mère a reçu dans ces années-là. Certains anciens nous l'ont rappelé.

J'aimerais simplement rappeler qu'une motion sert à demander au Conseil communal d'étudier un dossier et de nous fournir un rapport. Il n'est pas question ici d'accepter ou non le principe d'une contribution financière de 100'000 ou 200'000 francs à l'année pour adhérer à un syndicat. On veut simplement l'analyse et la réponse du Conseil communal sur ce dossier et dans ce sens, nous étions en faveur de la proposition et de la motion de nos amis les Vert-e-s.

En plus, nous avons cru comprendre des différentes interventions qu'il y a une volonté de notre Conseil communal d'éventuellement trouver une alternative à ce projet, notamment en aidant nos jeunes avec des bons, etc. Je peux imaginer que pour 100'000 francs, il est possible de produire un certain nombre de bons.

Nous sommes en faveur de l'amendement tel que proposé qui est finalement de demander au Conseil communal d'analyser de quelle façon il peut favoriser l'accession de nos jeunes à la patinoire de Neuchâtel, tout en rappelant qu'à nos yeux, le patinage et les nuisances d'une patinoire ne sont pas ce qu'il y a de plus écologique. Merci. »

**Michel Luthi** (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le sport est bon pour la santé, semble-t-il et le rire aussi, nous avait-on expliqué une fois.

En tant que simple citoyen, j'ai un peu de peine avec cette motion. En effet, les Vert-e-s demandent au Conseil communal d'étudier dans quelle mesure la commune de La Tène pourrait inciter la population à bouger en hiver à la patinoire et en explorant les options possibles, y compris en intégrant le syndicat intercommunal. Personnellement, je n'ai pas besoin de la commune pour être incité à faire ou à ne pas faire quelque chose. Si je veux aller à la patinoire, je ne demanderai pas au Conseil communal s'il faut y aller ou s'il ne faut pas y aller. Je crois qu'il faudrait arrêter de prendre les citoyennes et les citoyens pour des bobets. Ou alors il faut y aller crânement et dire : nous demandons que les citoyennes et les citoyens soient incités à aller à la patinoire et on leur donne un abonnement de 100 francs par année pour aller à la patinoire. Il faut qu'il y ait quelque chose de concret, pas seulement des paroles.

De plus, on parle de l'éventuelle adhésion de la commune de La Tène au syndicat intercommunal. Or, on vient d'accepter un budget qui présente un plan financier et des tâches. Ce plan financier et des tâches dévoile, comme mesures possibles d'économies, la sortie de certains syndicats ou associations intercommunales. Je vois mal comment on voudrait d'une part adhérer à ce syndicat et ensuite appliquer le plan financier et des tâches. Merci. »

– Applaudissements –

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite préciser qu'effectivement, les enfants de 6 à 16 ans des communes membres du syndicat ont bel et bien l'abonnement gratuit pour la saison 2022-2023. »

**La présidente** passe au vote de la motion amendée, qui est refusée par 23 voix contre, 13 voix pour et 1 abstention.

#### **11. Question du conseiller général Daniel Jolidon (PLRT) « Installation de toilettes sur le site de La Ramée**

**La présidente** donne la parole à l'auteur de la question.

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, je n'en ressens pas le besoin. »

– Applaudissements –

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la question d'aménagement de toilettes à La Ramée fait en réalité surgir un débat bien plus profond qu'il n'y paraît : quel avenir voulons-nous donner à cette zone protégée à plusieurs niveaux ?

La Ramée est en effet protégée au niveau fédéral en tant que réserve d'oiseaux et au niveau communal où elle est recensée comme zone à protéger. Le règlement des ports, approuvé par votre Autorité en

juin de cette année, a par ailleurs ancré la volonté de garder ce site aussi naturel et sauvage que possible.

Ce havre de paix et de nature a pu être préservé et garder un certain côté sauvage, malgré les nombreuses activités de randonnées, de pique-niques, de nautisme ou de baignades qui s'y déploient. Des toilettes auraient l'avantage de rendre un peu de salubrité à quelques recoins de la forêt et d'éviter l'accumulation de mouchoirs et autres lingettes. Cependant, l'amélioration des commodités de ces lieux risquerait d'avoir pour conséquence une augmentation de sa fréquentation, entraînant ainsi une hausse de la pression exercée par l'être humain sur ce site protégé.

Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre des aménagements nécessaires et ceux qui augmenteraient encore l'attractivité du site. Faut-il donc installer des toilettes ou simplement rappeler à la population de masquer ses traces et de ne pas laisser traîner mouchoirs et autres serviettes humides dans la nature après son passage ?

Cependant, le Conseil communal estime qu'une solution naturelle et simple pourrait faire l'objet d'un test, sous la forme de toilettes sèches. Ainsi, une période test pourrait être envisagée pour l'installation d'une cabine de toilette, cette période permettrait de vérifier si ces toilettes ont un impact positif sur les papiers ou mouchoirs abandonnés et la salubrité du site. Ce test permettrait aussi d'évaluer la charge de travail et l'impact financier d'une telle mesure, des toilettes nécessitant dans tous les cas un nettoyage et entretien réguliers, voire quotidien en haute saison. Cette nouvelle prestation aura nécessairement un impact sur les finances communales et éventuellement sur les tâches imputées au personnel communal. Si cette prestation n'a pas été intégrée dans le budget qui vous a été soumis ce soir, des études préliminaires pourraient tout de même se faire courant 2023. Je vous remercie de votre attention. »

## 12. Interpellations et questions

Interpellation du conseiller général Gérard Gremaud « La port de La Ramée une nouvelle fois à la croisée des chemins ?

**La présidente** donne la parole à l'auteur de la question.

**Gérard Gremaud (PSLT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je serai réellement bref. Je souhaite être rassuré sur les intentions du Conseil communal qui, selon moi, manquent de visibilité. Merci. »

**Valérie Dubosson (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère pouvoir vous rassurer ce soir avec ces propos.

Depuis le début de l'année 2021, la stabilité du môle de La Ramée est contrôlée par des mesures faites régulièrement. Des points fixes sont mesurés et ainsi tout déplacement peut être identifié. Des tassements de 4 millimètres environ ont été observés à deux endroits. Mais s'il est vrai que le môle penche d'un côté, difficile cependant de savoir depuis quand. Probablement depuis très longtemps. Quoi qu'il en soit, un renforcement de sa base serait le bienvenu pour garantir une durabilité de l'ouvrage à long terme. Par ailleurs, les mesures de stabilité seront poursuivies sur les points ayant présenté des mouvements.

Le Conseil communal l'a affirmé en février de cette année et le réaffirme encore une fois : il souhaite maintenir un port modeste, et ne veut pas intégrer des infrastructures trop impactantes dans cette magnifique zone. Mais une vision locale et l'aspect disparate et parfois brinquebalant des échelles actuelles incite tout de même à penser que quelque chose doit être entrepris pour redonner à ce môle une uniformité, mais aussi pour tenter de le débarrasser des matériaux pas toujours reluisants qui composent cette joyeuse démonstration de l'inventivité humaine.

Les débats riches et animés qui ont eu lieu au sein du Conseil général lors du vote pour l'acceptation du règlement des ports n'ont pas non plus fait ressortir une volonté claire de renoncer au port de La Ramée, raison pour laquelle le Conseil communal a continué à avancer dans la recherche du projet le plus adéquat pour cette zone.

Ainsi, depuis plusieurs mois, le Conseil communal travaille avec un bureau d'ingénieur afin de trouver la variante d'aménagement la moins impactante pour les lieux. 8 variantes ont été étudiées, 7 ont récemment été présentées à la commission CSLT, la 8<sup>ème</sup> ayant été ajoutée très récemment et sera présentée à la commission en début 2023. Ces variantes doivent encore être analysées et approfondies avant d'aboutir à une proposition au Conseil général.

La demande de crédit qui figure au budget des investissements 2023 porte bel et bien sur le réaménagement du môle, mais tient également compte du montant nécessaire pour renforcer très localement le môle.

Si le dragage a été effectué à une profondeur de 1.5 mètre, ce n'est pas pour autoriser des bateaux avec un tirant d'eau de la même profondeur. En effet, le port va se remplir à nouveau progressivement de sable et il est impossible de garantir un tel tirant d'eau sur le long terme. De plus, il est clair que les places sont habilement attribuées aux locataires selon le type de bateau et selon l'emplacement de la boucle. Ce sont des éléments organisationnels qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire dans un règlement. Il est encore utile de préciser que l'accès au port par le lac est une zone de haut-fond, typique de la partie est du lac de Neuchâtel et seuls les bateaux de petites dimensions et à faible tirant d'eau peuvent y accéder.

Ensuite, si une borne de recharge électrique peut facilement être envisagée au port de La Tène, celle-ci n'est absolument pas prévue à La Ramée et son installation en serait dans tous les cas quasiment irréaliste et irréalisable en tenant compte des impératifs du site et de la non disponibilité de réseau électrique dans les abords du port.

Rappelons aussi que l'entretien prévu pour ce port profitera aussi aux personnes appréciant la baignade et la promenade dans ce cadre magnifique avec un môle renforcé et sécurisé à long terme. Abandonner la gestion du port reviendrait aussi à laisser les roseaux se multiplier sur ce plan d'eau et à terme, l'ouverture visuelle sur le lac serait définitivement perdue. C'est finalement un choix de société à faire et le Conseil communal est évidemment prêt à recevoir des avis sur ce sujet sensible. Je vous remercie de votre attention. »

**La présidente** demande à M. Gremaud s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

**Gérard Gremaud** (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, oui. Je dois dire que je n'ai jamais tellement compris le sens de cette question, à savoir de demander aux gens s'ils étaient satisfaits de l'intervention. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et je suivrai le dossier avec intérêt. Merci. »

### **13. Lettres et pétitions**

Néant.

### **14. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion**

**Pascal Vaucher** (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le processus de fusion se déroule conformément au calendrier prévu.

Après les quatre groupes de travail thématiques, deux des trois groupes de travail techniques ont terminé leurs travaux et finalisé leurs rapports. Ils ont présenté leurs résultats au comité de pilotage.

Pour rappel, les trois groupes techniques sont les suivants :

- GT Organisation et prestations
- GT Convention de fusion
- GT Finances

Actuellement, seul le groupe de travail Finances est encore sous pression afin de finaliser le budget de la future commune.

La convention de fusion est pratiquement terminée, à l'exception évidemment du chapitre concernant le budget. Le rapport de fusion est également en cours de rédaction.

Le nom, les armoiries et le siège administratif de la nouvelle commune sont connus. Ils seront dévoilés demain matin lors d'une conférence de presse. Tous les membres du Conseil général et des groupes de travail recevront d'ailleurs le texte du communiqué de presse par mail.

Je dois malheureusement relever que le Conseil communal de La Tène ne tient compte qu'avec une certaine légèreté de la charte signée au début du processus de fusion avec les trois autres communes. Merci de votre attention. »

## 15. Communications du

### a. Conseil communal

**Martin Eugster (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous avons demandé de retenir une date pour l'inauguration du collège des Tertres, mais nous devons repousser cette inauguration. La nouvelle date retenue est le samedi 18 mars 2023 à 10h00. Vous êtes cordialement invités et je me réjouis de passer un moment avec vous dans ce nouveau collège. Merci beaucoup. »

### b. bureau du Conseil général

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, j'ai reçu un message de Monsieur Patrick Albert dont je vous lis une partie. *Je profite de l'occasion pour vous remercier, et indirectement tous vos prédécesseurs, pour m'avoir accueilli dans cette assemblée, au sein de laquelle j'ai beaucoup appris et espère avoir également apporté en retour.*

*Je félicite également le Conseil communal et l'administration pour le travail remarquable qu'ils effectuent au quotidien.*

*Mes pérégrinations professionnelles m'amènent maintenant à travailler plutôt sur la région de Fribourg, si bien qu'il m'a fallu me résoudre à quitter Neuchâtel et La Tène, qui resteront quoi qu'il en soit, mon canton et ma commune de cœur. Comme j'y garde de nombreuses attaches, il est probable que nous ayons l'occasion de nous revoir à l'occasion et cela me fera toujours plaisir d'échanger avec chacun d'entre vous.*

*Il est donc temps pour moi de prendre congé, à regret. « Tout disparaîtra mais le vent nous portera. » Très cordialement. Patrick Albert »*

## 16. Divers

**Daniel Rotsch (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aurais dû le dire tout à l'heure, je m'en excuse.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année avec vos familles, un bon passage en 2023 malgré tout ce qui se passe sur la planète. Soyons solidaires et restons ambitieux et joyeux.

La fin de la séance sera accompagnée d'une agape qui sera servie au Fanel. Merci beaucoup. »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, je vois que vous rangez vos affaires comme des élèves en salle de classe avant que j'aie dit que c'est terminé. J'aimerais encore donner la parole à Monsieur Denis Perrinjaquet. »

**Denis Perrinjaquet (PSLT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, donnant suite à la réception en décembre du dernier *Info à la population*, il est annoncé sous MémoDéchets et nouveautés que suite à un changement d'entreprise, dès le 1<sup>er</sup> janvier, la collecte et le ramassage des déchets organiques seront impactés par deux modifications :

1. les bacs à déchets de 3 à 8 litres ne seront plus acceptés
2. les sacs et la vaisselle biodégradables seront interdits pour des questions de revalorisation de ces biodéchets (compost)

Cela veut dire que seuls les containers à roulette d'une capacité de 120 à 770 litres seront tolérés et par conséquent vidés.

Je demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer trois ou quatre containers à demeure aux endroits stratégiques de la commune. Notamment au centre du village car les citoyens de La Tène qui ne possèdent pas de jardin ne peuvent pas stocker chez eux un container de 120 litres. Merci de votre attention. »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, j'aimerais que nous prenions congé de Madame Léa Poggiali, qui siège avec nous pour la dernière fois ce soir car elle déménage de la commune, ce que nous regrettons. Merci Léa. »

– Applaudissements –

Avant de clôturer notre séance, j'aimerais remercier chaleureusement les personnes qui travaillent dans les différents services et postes de notre administration communale ainsi que les membres de notre Conseil communal pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année.

Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, je vous remercie également pour votre participation et votre implication dans le bon déroulement de nos assemblées ainsi que de nos différentes commissions, groupes de travail et délégations durant toute cette année.

Merci encore pour votre compréhension et attitude constructive si par moments ma conduite de nos assemblées depuis juin dernier vous a rendus perplexes ou amené quelques surprises. Dans tous les cas, c'est pour moi un grand apprentissage très intéressant et c'est pour cela que c'est avec plaisir que je vous retrouverai le jeudi 23 février 2023 à 20h00 pour notre première assemblée de l'année 2023.

A toutes et tous je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et que la nouvelle année vous apporte bonheur, santé ainsi qu'à votre entourage. Merci pour votre présence ce soir...

– Applaudissements –

vous l'aurez compris, c'est fini ! »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h29.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A. Rubeli



Commune de La Tène

# Budget 2023

## Conseil général



# Situation générale

- Résultat total à 0.- franc
  - Charges totales de 26'472'086 francs
  - Nette augmentation des charges de transfert
- Eléments extraordinaires
  - Réévaluation du camping pour 718'539 francs
  - Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pour 794'198 francs
- Rapport “vie chère” du Conseil d'Etat non intégré
  - Variations individuelles de positions budgétaires
  - Equilibre attendu de toutes les mesures cumulées



# Eléments principaux

- Augmentation des charges de transfert
  - éorén avec 57 élèves de plus (nombre d'enfants au 01/09/2022)
  - Facture sociale en hausse
- Décisions politiques
  - Subvention transports publics
  - Cession du camping
- Situation économique
  - Inflation répercutée sur les charges de personnel
  - Augmentation des prix de l'énergie
- Non prise en compte d'une augmentation de population
  - Revenus fiscaux compensés par les charges



# Investissements

- Total des investissements du PA de 4'160'988 francs
  - Priorité des besoins
  - Délais de réalisation pour subventionnements
  - Lien avec l'énergie
  - Quelques suppressions en lien avec la fusion
- Total des investissements du PF de 442'840 francs
  - Liste pour information
  - Décision du Conseil communal



# Merci